



CONSEIL DEPARTEMENTAL TERRITOIRE DE BELFORT

jeudi 15 février 2024

Le Conseil départemental du Territoire de Belfort, dont ces membres ont été dûment convoqués individuellement par écrit le vendredi 02 février 2024, s'est réuni le jeudi 15 février 2024 à 09h05 à L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT, Salle du Conseil, 6 place de la Révolution française 90020 Belfort cedex, à Belfort, sous la présidence de M. Florian BOUQUET, Président du Conseil départemental.

Nombre de conseillers départementaux en exercice : 18

Quorum : 9+1

Membres du Conseil départemental :

Florian BOUQUET - Président
Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente
Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président
Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente
Pierre CARLES - 4ème Vice-président
Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente

Marie-France CEFIS - Conseillère départementale
Sébastien VIVOT - Conseiller départemental
Maryline MORALLET - Conseillère départementale
Ian BOUCARD - Conseiller départemental
Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale
Cédric PERRIN - Conseiller départemental
Samia JABER - Conseillère départementale
Bastien FAUDOT - Conseiller départemental
Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale
Emmanuel FORMET - Conseiller départemental
Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale
Christian RAYOT - Conseiller départemental

Secrétaire de séance : Mme Isabelle MOUGIN

ORDRE DU JOUR

Rapporteur :

Moyens

01	Nomination du secrétaire de séance	M. Florian BOUQUET
02	Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 14 décembre 2023	M. Florian BOUQUET
03	Mise à disposition gracieuse des espaces de loisirs départementaux	M. Florian BOUQUET
04	Acquisition sur la commune de Lepuix de la parcelle cadastrée AC 3 supportant une source	M. Florian BOUQUET
05	Modification du tableau des emplois	M. Florian BOUQUET

Culture, sport et vie associative

06	Base nautique et de loisirs du Malsaucy - Bilan 2023, perspectives, projet éducatif et tarification 2024	M. Florian BOUQUET
----	--	--------------------

Aménagement, développement et partenariats territoriaux

07	Mandat SPL : Etude de diagnostics et de programmation pour la Jumenterie	M. Pierre CARLES
08	Augmentation de capital de la SEM Commerce SEMAVILLE	M. Pierre CARLES
09	Modification des statuts de TANDEM	M. Pierre CARLES

Environnement

10	Appel à manifestation d'intérêt pour l'organisation des Marchés du Territoire 2024	M. Didier VALLVERDU
11	Partenariat pluriannuel 2024-2026 avec la Ligue de Protection des Oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté	M. Didier VALLVERDU
12	Renouvellement du partenariat pluriannuel avec le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté	M. Didier VALLVERDU

Transports et déplacements

13	Renouvellement des revêtements sur les routes départementales - Protocole transactionnel avec l'entreprise COLAS	M. Didier VALLVERDU
----	--	---------------------

Education et vie scolaire

14	Convention relative à l'établissement du Territoire Educatif Rural de Giromagny et des communes associées	Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH
----	---	-----------------------------

Enfance et famille

15	Convention d'objectifs 2024-2026 avec la Fédération de Chasse relative au projet : 1 naissance, 1 arbre dans le Territoire de Belfort	Mme Marie-France CEFIS
16	Renouvellement de la convention relative au partenariat entre le Département et l'association Inter'Actions dans le cadre de l'intermédiation locative spécifique pour les jeunes majeurs sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et dans le cadre des actions de formation	Mme Marie-France CEFIS
17	Renouvellement de la convention de partenariat à conclure entre le Département et Habitat Jeunes Belfort	Mme Marie-France CEFIS

Insertion sociale et professionnelle

18	Fonds Social Européen plus (FSE+) - Demande de subvention 2023/2024 dans le cadre du programme national FSE+ Emploi Inclusion Jeunesse Compétences	Mme Loubna KETFI-CHARIF
19	Convention pour l'insertion des publics éloignés de l'emploi concernant l'activité de recyclage de matériel informatique	Mme Loubna KETFI-CHARIF
20	Contrat local des solidarités 2024-2027 et mise en œuvre de la loi	Mme Loubna KETFI-

Plein emploi dite réforme France Travail

Cabinet

- 21 Motion contre la carte scolaire du Territoire de Belfort provoquant la suppression de 14 postes présentée par Monsieur Florian BOUQUET, Président du Conseil départemental du Territoire de Belfort, au nom de l'ensemble des élus départementaux *M. Florian BOUQUET*

Motions, questions orales et questions écrites

(conformément aux articles 9, 10 et 13 du règlement intérieur du Conseil départemental délibéré et voté le 23 septembre 2021)

CD-24-02-15_01 - Nomination du secrétaire de séance

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : Si vous en êtes d'accord, je vous propose de démarrer nos travaux, je vous invite à regagner vos places. Bonjour à toutes et à tous, la séance est ouverte. Je voudrais tout d'abord vous remercier d'être présents aujourd'hui pour cette séance.

Il est procédé à l'appel des présents.

Florian BOUQUET : Le quorum étant atteint, je vous propose d'ouvrir dès à présent notre séance. Dans l'ordre préétabli en début de mandat, il est prévu que ce soit Madame MOUGIN qui soit secrétaire de séance. L'accepte-t-elle ? Je vous remercie. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Je vous informe qu'il y a un rapport supplémentaire parce qu'il a été ficelé très tardivement, c'est par rapport à la mise en place de France Travail qui va remplacer le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi. Et il y a également une motion qui nous rassemble tous et que l'on a déjà votée au Grand Belfort, elle concerne les fermetures de classe dans notre département parce qu'encore une fois, c'est un coup de massue pour de nombreux maires, notamment les maires des communes rurales et sur la ville de Belfort également.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL; M. Bastien FAUDOT a donné pouvoir à Mme Samia JABER; Mme Loubna KETFI-CHARIF a donné pouvoir à Mme Marie-France CEFIS; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN; M. Didier VALLVERDU a donné pouvoir à M. Pierre CARLES

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-24-02-15_02 - Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 14 décembre 2023

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : À présent, il s'agit du rapport numéro deux qui porte sur l'adoption du procès-verbal de la séance qui s'est tenue le 14 décembre dernier. Cela appelle-t-il des observations, des remarques ou des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le compte-rendu est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-président
Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS -
Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET -
Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, Mme Marie-Dominique
BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle
MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL; M. Bastien FAUDOT a donné pouvoir à Mme
Samia JABER; Mme Loubna KETFI-CHARIF a donné pouvoir à Mme Marie-France CEFIS; Mme Françoise
MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs
MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN; M. Didier VALLVERDU
a donné pouvoir à M. Pierre CARLES

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-24-02-15_03 - Mise à disposition gracieuse des espaces de loisirs départementaux

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : À présent, il s'agit du rapport numéro trois, c'est la mise à disposition gracieuse des espaces de loisirs départementaux. Le Conseil Départemental est régulièrement sollicité pour mettre à disposition des infrastructures publiques à des associations, comme des espaces de loisirs dont il est propriétaire, pour l'organisation d'événements culturels ou sportifs et cette mise à disposition est sollicitée à titre gracieux par les associations. Donc il s'agit d'élaborer une convention type comme celle que l'on a déjà faite pour le Malsaucy ou pour le Parc de la Douce.

Aujourd'hui, il vous est proposé de mettre à disposition les espaces de loisirs, je pense notamment à la base nautique du Malsaucy qui peut être sollicitée. Cette convention présente déjà l'avantage de contractualiser avec l'association qui nous sollicite, mais aussi de rappeler les responsabilités des uns et des autres de façon à ce que les choses se passent bien. Pour rappel, en 2023 le site de Malsaucy a été sollicité à 13 reprises, donc 13 conventions à prévoir, et le Parc de la Douce, c'était 17 conventions établies pour une trentaine de jours de mise à disposition. Donc aujourd'hui, il vous est proposé de prévoir la même chose, mais pour les espaces de loisirs départementaux.

Y a-t-il des questions par rapport au modèle type de convention ? Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Je salue l'arrivée de Didier VALLVERDU qui nous a rejoints lorsque je présentais le rapport.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-président
2ème Vice-président, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème
Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller
départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère
départementale, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET -
Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL; M. Bastien FAUDOT a donné pouvoir à Mme
Samia JABER; Mme Loubna KETFI-CHARIF a donné pouvoir à Mme Marie-France CEFIS; Mme Françoise
MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs
MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-24-02-15_04 - Acquisition sur la commune de Lepuix de la parcelle cadastrée AC 3 supportant
une source

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : À présent, il s'agit d'une acquisition de petite taille au Ballon d'Alsace. Il s'agit d'acquérir la source, le point de naissance de la Savoureuse qui se trouve presque sur le site des Sapins. C'est une petite enclave de l'ancien lotissement des Sapins et c'est la parcelle cadastrée AC 3 qui a une surface de 2 500 mètres carrés et la source se trouve précisément sur cette parcelle-là et l'on sait aujourd'hui que ce sont des choses qui sont notamment à préserver. Donc il s'agit d'approuver le prix de vente de 30 000, frais de notaire à la charge du Conseil Départemental auprès de la SCI qui possédait autrefois le Grand Hôtel du Ballon d'Alsace avec le restaurant Chez Rose.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le but est aussi de sensibiliser du point de vue environnemental, sur l'importance de l'eau en quantité et en qualité. Donc en fait, avec le Ballon d'Alsace et en possédant les sources du Ballon d'Alsace, on a le pendant du Malsaucy et sur le plan environnemental, on peut faire de la pédagogie, de l'explication sur le captage de la source, sur la nécessité de préserver l'eau en tant que ressource et c'est l'occasion aussi de sensibiliser et former nos jeunes sur ce volet-là. La ressource en eau est extrêmement précieuse et je considère que c'est un vrai plus que de posséder l'eau, un département sans eau est un département qui n'a pas d'avenir, un département condamné. Moi, je pense que c'est extrêmement important, d'autant plus que la source (je la vois sur le diaporama) se trouve précisément à l'intérieur du lotissement des Sapins. Rappelez-vous, on avait fait l'acquisition du lotissement des Sapins que l'on a totalement renaturé et remis en état d'origine. Et cette petite enclave est l'aboutissement de tout un *process* d'acquisition qui nous permet aussi d'avoir la continuité géographique sur le site, outre la possibilité d'en faire la promotion et de la pédagogie, c'est un véritable atout pour nous tous. Pardonnez-moi ?

Marie-Dominique BELUCHE : Il y avait autrefois un stock d'immenses poubelles sur le parking de retournement du lotissement des Sapins. Je pense qu'il n'y est plus.

Florian BOUQUET : Je ne peux pas vous dire, je ne l'ai jamais vu.

Merci, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL; M. Bastien FAUDOT a donné pouvoir à Mme Samia JABER; Mme Loubna KETFI-CHARIF a donné pouvoir à Mme Marie-France CEFIS; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**18 voix pour****CD-24-02-15_05 - Modification du tableau des emplois**

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : À présent, il s'agit d'un rapport que l'on rencontre régulièrement, c'est celui de la modification du tableau des emplois pour tenir compte aussi des promotions internes. Avec la création de deux emplois d'attaché, un emploi de technicien, trois emplois d'agent de maîtrise, un emploi d'agent de conservation du patrimoine.

Et bien évidemment, en face il y a aussi des suppressions de poste pour tenir compte de l'évolution des grades en fonction de l'évolution de la carrière de nos agents. Ils sont listés dans le rapport, je ne sais pas si vous souhaitez que j'énumère tout, mais si vous me l'évitez, je mets directement aux voix la modification du tableau des emplois. Madame JABER veut poser une question.

Samia JABER : Moi, je m'abstiendrai, comme d'habitude sur tout ce qui touche la RH. J'avais juste une question sur la situation actuelle, on avait des tensions en termes de recrutements sur le secteur social, si vous pouvez nous dire où est-ce que l'on en est. Où est-ce qu'on en est également dans les politiques de remplacement, est-ce qu'elles sont automatiques, systématiques, etc. Où sont les tensions et nous rappeler peut-être là où l'on a beaucoup de mouvements, ça nous intéresse aussi. Merci.

Florian BOUQUET : On dénombre à peu près 4,5 % de *turn-over* dans nos effectifs entre les départs et les arrivées. Sur la filière sociale que vous évoquez, on est toujours en recrutement, on est toujours en tension sur ces métiers, d'autant plus que j'ai voulu créer une sorte de *pool* de trois agents pour s'affairer sur les situations d'information préoccupante. Il faut savoir que dans notre département, on compte 87 informations préoccupantes pour lesquelles on n'a absolument aucune information. Je m'explique, on a un niveau d'activité sur le champ de l'enfance qui est tel qu'aujourd'hui on s'occupe des ordonnances de placement pour les enfants, on s'occupe des ordonnances de placements prioritaires dès lors qu'elles se présentent et c'est vrai que l'on a délaissé, faute de personnel, un certain nombre d'informations préoccupantes, il y en a précisément 87 dans notre département. Donc on a fait le choix de créer un *pool* de trois agents pour aller décortiquer chacune des situations, les informations préoccupantes sont celles qui émanent des élus locaux, des instituteurs, des maires, etc., on en a 87, certaines ne seront peut-être pas caractérisées, mais on peut supposer qu'il y en aura sur les 87. Donc on a créé un *pool* spécifique pour aller analyser chacune des situations parce qu'il est à craindre que derrière ces 87 informations préoccupantes, il y ait un certain nombre d'enfants à placer, à protéger et parfois même des fratries. Je ne peux pas vous dire si ce sont 50 ou 100 gamins, mais je souhaite aussi que l'on s'y attèle. Et c'est tout le sens aussi de ce que l'on avait exprimé au mois d'octobre dernier dans la motion sur le niveau de saturation

de l'ensemble de nos dispositifs de protection de l'enfance. On s'occupe des ordonnances de placements prioritaires, mais il y a encore les informations préoccupantes sur un autre palier et donc là, on a voulu mettre le paquet là-dessus donc il y aura un *pool* spécifique dédié à ces informations préoccupantes.

Néanmoins, les problèmes demeurent en matière de recrutement en termes de vacance de postes et on peine à recruter, donc on a des annonces qui sont systématiquement publiées pour venir renforcer nos équipes. Ce qui est vraiment dommage aussi, c'est que les promotions qui ont intégré l'IRTS en septembre dernier sont à demi-charge, ce qui va aussi poser quelques problèmes à l'avenir, d'autant plus que l'on a des engagements qui ont été pris dans le cadre de Pacte Enfance et du Pacte des Solidarités et ça nous met tous en difficulté. En tout cas, la volonté de la collectivité est bien évidemment de procéder à ces recrutements, je dois rencontrer très prochainement les organisations syndicales, notamment de la filière du social, pour évoquer ces difficultés avec elles parce qu'il ne s'agit pas d'un moyen d'optimiser de la masse salariale. La masse salariale est inscrite à notre budget, elle est inscrite au tableau des emplois, donc il n'y a pas de problème là-dessus, simplement on peine à trouver des profils, ça, c'est une vraie difficulté. Et c'est pareil pour les assistantes maternelles, on en recherche en permanence, on a encore délivré six agréments la semaine dernière, donc on est sur une belle dynamique, néanmoins le travail est extrêmement long et nécessite beaucoup d'efforts.

Mais la volonté du Conseil Département, c'est bien sûr de s'armer du mieux possible sur nos effectifs dans la filière du social pour répondre à ces problématiques RH en termes de recrutement. Les besoins sont énormes, aussi bien en termes de solidarité à travers la Direction territoriale des solidarités, mais aussi sur le champ de l'enfance qui est vraiment une très grosse difficulté.

Samia JABER : Et sur les remplacements, Monsieur le Président, vous ne m'avez pas répondu, sur l'ensemble des services j'entends.

Florian BOUQUET : Sur les remplacements, dès lors que l'on sait qu'un agent est absent pendant plus de trois mois, on procède à son remplacement systématiquement. En dessous de trois mois, on peut présumer que c'est de trop courte durée pour procéder à un recrutement parce qu'en plus le *process* RH est quand même assez long, on a une machine assez lourde. Et donc c'est vrai que pour remplacer sur des périodes de moins de trois mois, c'est extrêmement complexe d'autant plus que l'on peine à recruter, donc autant recruter sur des périodes longues.

Je mets aux voix le tableau des emplois, je salue l'arrivée de Loubna. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL; M. Bastien FAUDOT a donné pouvoir à Mme Samia JABER; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

12 voix pour,

6 abstentions : Samia JABER, Bastien FAUDOT pouvoir donné à Mme BELUCHE, Emmanuel FORMET, Isabelle MOUGIN, Christian RAYOT MOUGIN

CD-24-02-15_06 - Base nautique et de loisirs du Malsaucy - Bilan 2023, perspectives, projet éducatif et tarification 2024

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : À présent, il s'agit de rendre compte de l'activité 2023 du site du Malsaucy. C'est un rapport que je voulais confier à Ian BOUCARD, mais il n'est pas là. Donc le présent rapport fait état, comme chaque année, du rapport d'activité de la base nautique et de loisirs du Malsaucy et dresse les perspectives pour l'année 2024. Il y a un nouveau projet éducatif qui vous est présenté, ainsi que la tarification pour l'année 2024.

Ce qu'il faut retenir de l'année 2023, c'est bien sûr la présence des cyanobactéries avec un niveau d'eau extrêmement bas, extrêmement faible, cela est en très grande partie dû à une vidange très tardive du Malsaucy, on l'a vidangé en décembre 2022, rappelez-vous, c'est-à-dire après l'épisode des pluies. Donc on a démarré le printemps avec un déficit d'eau et la saison extrêmement chaude qui a permis aussi à nos bactéries de se développer très rapidement.

Néanmoins, le bilan 2023 est satisfaisant au niveau de l'accueil des groupes scolaires qui fonctionne toujours très bien, et on a aussi l'Accueil Collectif des Mineurs qui a bien marché. L'année 2023 a aussi permis des aménagements en faveur des usagers, notamment à la base nautique avec une modification du ponton qui permet l'accès aux personnes à mobilité réduite, avec aussi une réhabilitation de Pause Nature, le petit snack qui est à côté du minigolf. Et on a notamment vu des événements se créer, je pense notamment à Bougeaulac ou Réveaulac qui ont très bien fonctionné, c'était le week-end des portes ouvertes du trente-cinquième RI de Belfort, c'était un très beau week-end qui a permis à de nombreux Belfortains de venir se rendre compte des nombreuses activités sportives qui étaient permises sur le site du Malsaucy, ça a très bien marché. Et il y a également eu la Randonnée des terroirs qui a été une réussite avec plus de 1 000 participants cette année encore, avec de nombreux producteurs locaux qui étaient présents et que l'on souhaite nombreux aussi l'année prochaine.

Pour 2024, notre projet est de créer un mini-camp ado pour la saison 2024, en mobilisant bien sûr les agents de la base nautique qui ont aussi travaillé à ces nouvelles activités (je suis en train de présenter ton rapport, Monsieur le Député !). Car vous l'avez compris, il s'agit aussi de diversifier les activités estivales sur le site du Malsaucy pour faire face à cette problématique récurrente et de plus en plus fréquente des cyanobactéries sur le site du Malsaucy, et du manque d'eau à venir sur le site. Donc une très grosse réflexion a été menée par nos agents pour diversifier ces activités, notamment les activités de mini camps ado sur le site. À travers le projet éducation, celui-ci traduit et formalise l'engagement du Conseil Départemental, ses priorités, mais aussi les principes éducatifs qui doivent régner sur les différentes activités et les stages qui devront être organisés en faveur de notre jeunesse. Il y avait déjà eu un premier projet éducatif qui avait été voté en 2015 dans cette assemblée et donc aujourd'hui, il s'agit d'écrire un nouveau projet éducatif pour les années à venir.

Après, il y a ce que l'on a fait juste avant, c'était les mises à disposition des espaces de loisirs du Conseil Départemental, donc rendre notre site de plus en plus sollicité par des associations qui y voient un moyen de créer de la cohésion dans leurs adhérents, mais aussi de s'accaparer des lieux qui sont de toute évidence des lieux très emblématiques et très marqueurs pour notre département.

Sur les tarifs et les horaires, les tarifs restent stables hormis une adaptation du tarif de l'accueil de loisirs qui concerne notamment la nouvelle offre des mini camps ado parce que c'est vrai que ça nécessite du

personnel beaucoup plus formé et beaucoup plus présent et il y a donc prévu pour ces mini-camps.

En matière de partenariat, cette dernière partie évoque les partenariats déjà existants notamment avec les communes de Sermamagny et d'Évette-Salbert. Des choses à ajouter, Monsieur le Député, j'ai bien assuré le service après-vente ?

Ian BOUCARD : Tout va bien.

Florian BOUQUET : Très bien, merci. Y a-t-il des questions par rapport à la présentation de l'activité 2023 et le projet éducatif et tarification 2024 ? S'il y a des points complémentaires que tu veux apporter, Ian, on est à ton écoute.

Alors je vous demande de prendre acte de la communication du rapport d'activité de l'année 2023 qui n'a pas été l'année la plus sensationnelle et de prendre connaissance des perspectives de développement sur le site pour les années 2024 et à venir. Et de prendre acte aussi du contenu du projet éducatif et de la tarification qui intègre la création des mini-camps. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Ian BOUCARD - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

M. Bastien FAUDOT a donné pouvoir à Mme Samia JABER; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-24-02-15_07 - Mandat SPL : Etude de diagnostics et de programmation pour la Jumenterie

M. Pierre CARLES

Florian BOUQUET : À présent, il s'agit d'un mandat SPL et je passe la parole à Pierre CARLES pour le point numéro sept. Il va vous présenter un mandat qui va être confié à la SPL Belfort Aménagement pour l'étude de diagnostics et de programmation des travaux sur le site de la Jumenterie. Vous savez que la Jumenterie a connu un début d'incendie qui n'est pas lié au bâtiment lui-même, c'est une cause extérieure, c'est moche mais c'est ainsi. Et donc la commission de sécurité doit passer demain matin pour valider la réouverture de l'aile où il y a 100 hébergements qui pourront être rouverts. Mais il y a une aile avec 44 lits qui est actuellement gelée parce que ça nécessite des reprises sur des menuiseries, sur des fenêtres, des vitrages. Et aussi un nettoyage approfondi parce que les fumées des pneumatiques, des carburants et des plastiques du bus ont généré aussi une importante fumée noire qui a généré des suies à l'intérieur du bâtiment, donc il y a aussi un aspect dépollution à envisager. Mais je laisse de suite la parole à Pierre CARLES.

Pierre CARLES : Oui, Monsieur le Président, Chers collègues et amis, L'ensemble immobilier de la Jumenterie, acquis en décembre 2022, nécessite donc des travaux. La définition du programme de ces travaux doit répondre à la confirmation de la vocation du site. Cette réponse sera apportée par l'étude en cours menée à l'échelle du Ballon d'Alsace sur l'ensemble des propriétés du Département en portage direct ou par le biais de l'EPF restauration du Saut de la Truite et Chez Rose.

Le Département confie à la SPL Belfort Aménagement la réalisation de l'étude permettant de définir le programme des travaux, le budget et le planning prévisionnel de rénovation de la Jumenterie. Il s'agit, dans un premier temps, d'établir un état des lieux complet des bâtiments et de ses installations (technique, juridique, règlementaire), suivi dans un second temps de l'établissement d'un programme de travaux, du budget du planning prévisionnel associé. L'étude devra permettre de déterminer les conditions de réalisation des travaux, c'est-à-dire en site occupé ou dans le cadre d'une fermeture temporaire des lieux.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil Départemental :

- De confier à la SPL Belfort Aménagement un mandat d'étude sur la Jumenterie, dont l'objectif est d'établir un programme de travaux, un budget et un planning prévisionnel de travaux ;
- D'approuver l'enveloppe prévisionnelle de l'étude estimée à 71 000 euros HT, soit 85 200 euros TTC ;
- D'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer le mandat et tout autre document permettant sa mise en œuvre.

C'est à vous, Monsieur le Président.

Florian BOUQUET : Merci. Donc vous l'avez vu, c'est un diagnostic. Sur la partie travaux, vous l'avez compris, des choses vont être reprises, on va démarrer par l'aile qui a été la plus endommagée, ce n'est pas une surprise, mais en approfondissant la partie isolation du bâtiment, l'enveloppe thermique, bien sûr la toiture. Il y aura des parties à reprendre parce que le début d'incendie qui a été constaté semble embraser la toiture, ça a été violent mine de rien, contenu bien sûr, mais violent et cela est notamment lié au bus. Donc cette étude nous permettra aussi d'identifier l'ensemble des travaux à faire, les chiffrer bien sûr, les programmer, et d'envisager aussi une organisation pour permettre de travailler en site occupé avec les différentes ailes à engager. Donc tout ce travail-là va être mené à travers l'étude qui va être confiée à la SPL Belfort Aménagement qui va à son tour confier ce travail-là et cette mission à la SODEB de manière à ce que l'on retrouve *in house* l'ensemble des services du Conseil Départemental. Madame JABER a demandé la parole.

Samia JABER : Merci, Monsieur le Président. Je voulais apporter quelques remarques sur ce dossier, sur le volet du mandat que vous souhaitez aujourd'hui nous faire voter pour la SPL. Je ne parlerai pas de l'opportunité de créer ou pas une SPL, la décision a été prise au niveau de la Ville de Belfort, on peut avoir des commentaires sur le choix de la politique du logement de la Ville, mais la question n'est pas là, une SPL pour faire du logement, il n'y a pas de débat, pourquoi pas. Là où j'ai plus d'interrogations, c'est que lors de votre première prise de parole sur cette question, vous aviez fait une conférence de presse (je n'ai pas retrouvé l'article, mais de mémoire), vous disiez que le Département entrerait dans la SPL parce que nous avons un volet logement que l'on pouvait éventuellement porter à l'échelle du Département sur la ligne de l'inclusion autour des questions du handicap. Donc à la lecture de l'article, je m'étais dit que, oui, ça a du sens, il n'y a pas de difficulté même si je considère que l'on a des outils publics pour cela, mais c'est un autre débat.

Là où j'ai plus d'interrogations, c'est que vous souhaitez utiliser la SPL pour le portage de ce projet, peut-être d'autres projets du Département, donc là j'ai une interrogation : aujourd'hui, quel est l'intérêt pour le Département de passer par la SPL qui serait une espèce de boîte aux lettres, c'était un peu le propos que vous m'aviez donné comme explication ? Nous avons évidemment en interne des services en charge du patrimoine qui ont toujours fait ces opérations, évidemment en appui avec la société d'équipement puisque là, l'expertise technique est plutôt à la SODEB, donc il n'y a pas de difficulté. Donc je ne comprends pas bien quel est l'intérêt aujourd'hui pour le Département de décharger nos équipes alors que nous avons des services dédiés, de passer par une SPL qui, elle, n'a pas d'équipe technique mise à part une Directrice

générale puisqu'on vient de la désigner dans le cadre d'une mise à disposition du Grand Belfort, donc j'ai beaucoup d'interrogations. Est-ce que vous pouvez nous dire pourquoi vous faites ce choix alors que nous avons des équipes en interne, des compétences ? Et je ne vois pas pourquoi on se déchargerait de ce volet de nos politiques publiques. Vous remarquerez que je ne commente pas le sujet, la Jumenterie, il n'y a aucun souci, il n'y a pas de problème pour les travaux, mais on pourrait tout à fait le faire en interne avec les compétences que nous avons et les personnels qui ont l'habitude de cela.

Et j'avais un deuxième point, je ne participerai pas au vote puisque je siége à la SPL, donc c'était pour donner une explication de vote. Merci.

Florian BOUQUET : D'accord. Alors vous l'avez compris, il ne s'agit pas de dépouiller notre service de la construction et du patrimoine du Conseil Départemental, je salue l'activité qui est menée par notre service sous la conduite de son Directeur Hervé SMETS qui est présent aujourd'hui. Simplement, je voudrais rappeler que l'on a déjà dans notre Département 39 implantations sur lesquelles on travaille ardemment en matière d'économie d'énergie, d'enveloppe énergétique, gymnases, etc., on a de nombreux sujets qui sont actuellement entrepris par notre service de la construction. On a également une très grosse organisation sur laquelle travaille la Direction de la Construction, je pense notamment à notre projet de rassembler la Direction de l'Environnement, la Direction de la Logistique, les centres d'exploitation des routes de Belfort rue de Soissons, mais aussi de Saint-Germain-le-Châtelet, de réorganiser aussi la DLA, l'imprimerie.

Donc, on travaille sur un redéploiement, une réorganisation de nos services d'une ampleur de 70 agents sur les Hauts de Belfort, rue de Bichat, je vous en ai déjà parlé, donc les sujets sont nombreux et ambitieux pour la collectivité. D'ailleurs, pour la Direction de la Construction, j'ai récemment signé aussi un recrutement d'un ingénieur qui vient renforcer cette équipe. On a aussi des sujets très structurants, je pense notamment à la construction de la pouponnière, je pense aussi à la construction de la MECS, je pense à la Maison de l'enfance, de la parentalité et de l'adoption à la rue des Entrepreneurs, c'est aussi un projet qui est porté en interne. Donc il y a de nombreux sujets déjà, une masse de travail importante à la fois pour le projet départemental Cap 2028 à mettre en œuvre, mais aussi les nombreux sujets qui nous amènent sur la nécessaire remise à niveau de nos bâtiments, notamment sur le plan énergétique, les sujets sont donc nombreux.

Et sur la situation de la Jumenterie, je mesure aussi l'efficacité de nos services et du service public parce que c'est vrai qu'en dix jours, on va pouvoir procéder à la réouverture d'une aile importante de ce bâtiment. Donc il y a une ingénierie, il y a du personnel, il ne s'agit pas de dépouiller notre service de la construction et du patrimoine, n'entendez pas cela, il s'agit bien évidemment de continuer à travailler à un rythme élevé. Mais pour ces dossiers très spécifiques qui viennent en plus de la charge habituelle, on s'adosse à des partenaires comme la SODEB qui est un outil public. Sauf qu'au lieu de traiter de manière directe, du Président du Département jusqu'au Président de la SODEB, on se sécurise juridiquement en passant par la SPL, je le dis très clairement, puisqu'en étant adhérent à la SPL, on peut bénéficier *in house* de l'ensemble des services, c'est exactement ça et c'est beaucoup plus formalisé, beaucoup plus structuré sur le plan juridique, ce qui tend à sécuriser l'ensemble des parties. Je vous ai parlé de la partie logement, le Conseil Départemental n'a pas la partie logement, il a la partie habitat et notamment l'habitat inclusif, voilà la compétence qui lui est attribuée par le Code général des collectivités territoriales. Et c'est vrai que lorsque Belfort Aménagement va opérer sur des immeubles en ville, on peut aussi imaginer le devenir du pied d'immeuble, c'est l'occasion aussi d'y voir de l'aménagement pour des personnes à mobilité réduite, d'appartements ou d'hébergements *ad hoc*, c'est cela l'utilité de l'habitat inclusif. Il y a un formidable besoin, on a aussi un défi à relever en termes de logements et d'habitats inclusifs, que ce soit pour personne âgée ou personne handicapée.

Et à travers cette SPL, nous, on y voit deux leviers essentiels à l'exercice de nos missions : l'habitat inclusif à travers la SPL, mais aussi un autre au coup par coup où l'on va chercher les compétences là où elles sont, à travers la SODEB ou peut-être ailleurs, on n'a pas tout sur place. C'est une boîte à outils, une boîte à lettres si vous voulez, qui nous sécurise à la fois juridiquement et qui nous permet de solliciter l'outil public. Et j'ai bien noté que vous ne preniez pas part au vote.

Pierre CARLES : Monsieur le Président, moi aussi d'ailleurs.

Florian BOUQUET : Deux, c'est incroyable, bientôt on ne pourra plus rien voter ! Emmanuel.

Emmanuel FORMET : J'ai encore une petite question, j'ai un problème de lecture du tableau joint en annexe où le coût de la prestation est calculé parce qu'il n'y a pas d'unités. Donc on parle de 850 euros et dans le tableau il y a des 0,75, je suppose que ce ne sont pas des heures, ce n'est pas 850 euros de l'heure... J'ai un problème de lecture du tableau.

Florian BOUQUET : C'est la maquette financière avec le temps passé et les taux en vert. Ce qu'il faut retenir, c'est le coût total de la prestation qui est de 71 000 euros HT.

Emmanuel FORMET : Et donc les 850, ce serait un taux horaire.

Florian BOUQUET : C'est le coût journalier. Tout est bon, Emmanuel ? Je mets aux voix. Donc, il y a quatre non-participations au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Abstention pour Monsieur FAUDOT. Je vous remercie.

Présent(e)s :

Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Ian BOUCARD - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

Absent(e)s :

M. Florian BOUQUET, M. Pierre CARLES, Mme Marie-France CEFIS, M. Bastien FAUDOT, Mme Samia JABER, M. Sébastien VIVOT

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

8 voix pour,

4 abstentions : Marie-Dominique BELUCHE, Emmanuel FORMET, Isabelle MOUGIN, Christian RAYOT
pouvoir donné à Mme Isabelle MOUGIN,

5 élus n'ont pas pris part au vote : Florian BOUQUET, Pierre CARLES, Marie-France CEFIS, Sébastien VIVOT, Samia JABER

CD-24-02-15_08 - Augmentation de capital de la SEM Commerce SEMAVILLE

M. Pierre CARLES

Florian BOUQUET : Je laisse la parole à Pierre CARLES pour la présentation du rapport numéro huit qui permet d'autoriser la SODEB à souscrire à l'augmentation de capital de SEMAVILLE. Merci, Pierre.

Pierre CARLES : La Société Anonyme d'Économie Mixte, la SEM SEMAVILLE, a été créée en 2019 et est spécialisée dans l'immobilier commercial. Outre la Ville de Belfort, les autres associés sont la Caisse des dépôts et consignations, la CCI de Belfort et les sociétés TANDEM et SODEB. Le Département est actionnaire de la Société Anonyme d'Économie Mixte SODEB et détient deux postes d'administrateurs.

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, toute prise de participation d'une Société Anonyme d'Économie Mixte dans le capital d'une société commerciale doit faire préalablement l'objet d'un accord des collectivités territoriales actionnaires disposant d'un siège d'administrateur.

Lors du dernier Conseil d'administration de SEMAVILLE, qui s'est tenu le 26 octobre 2023, l'acquisition de la Galerie Les Faubourgs située au centre-ville de Belfort a été actée pour un montant de 8,5 millions d'euros. Cette acquisition va nécessiter une augmentation du capital SEMAVILLE d'environ 5 millions d'euros, le portant de 2,2 à 7,2 millions d'euros.

Le 22 décembre 2023, le Directeur général de la SODEB a ainsi sollicité le Département en vue d'obtenir son accord exprès pour l'exercice des droits de souscription dans le cadre de l'augmentation de capital, soit la souscription de 2 084 actions sur les 50 000 nouvelles actions créées d'un montant unitaire de 100 euros, soit un total de 208 400 euros, tel que défini dans l'annexe « Augmentation de capital » jointe au présent rapport.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil Départemental d'approuver l'exercice par la SODEB de ses droits de souscription dans le cadre de l'augmentation de capital de la SEM Commerce SEMAVILLE, soit la souscription de 2 084 actions sur les 50 000 nouvelles actions créées d'un montant unitaire de 100 euros, soit un total de 208 400 euros, tel que définit dans l'annexe « Augmentation de capital » annexée au présent rapport. C'est à vous, Monsieur le Président.

Florian BOUQUET : Merci. C'est un rapport que l'on a déjà vu dans nos instances, Grand Belfort notamment, sur l'autorisation donnée à SODEB de participer à l'augmentation de capital de SEMAVILLE, on l'a déjà fait aussi pour la SEM TANDEM ici même. Je salue l'arrivée de Monsieur FAUDOT. Madame JABER a demandé la parole.

Samia JABER : Juste pour dire que je ne prends pas part au vote.

Florian BOUQUET : D'accord, merci. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie, donc Madame JABER ne prend pas part au vote.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Ian BOUCARD - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-24-02-15_09 - Modification des statuts de

M. Pierre CARLES

Florian BOUQUET : Je laisse la parole à Pierre CARLES qui va évoquer une modification des statuts de TANDEM sur deux points : une sur l'article 26 qui tient compte d'une évolution du règlement et une sur la limite d'âge de son dirigeant.

Pierre CARLES : Le Conseil d'Administration de TANDEM envisage une modification des statuts de la Société d'Économie Mixte. Le Département actionnaire de TANDEM, aux côtés notamment de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du Grand Belfort, est invité à se prononcer sur cette modification statutaire qui porte sur les articles 20 et 26.

Concernant l'article 20 relatif à la Présidence du Conseil d'Administration et plus précisément à la limite d'âge du Président aujourd'hui fixée à 75 ans, la modification vise à porter la limite d'âge du Président à 78 ans afin de garantir une transmission sereine assortie d'une stabilité de la gouvernance d'ici la fin du mandat du Président actuel de TANDEM.

Concernant l'article 26, celui-ci dispose que dans le cadre de conventions entre la SEM et un dirigeant, un administrateur ou un actionnaire, la SEM doit être soumise à la procédure d'autorisation, de vérification et de contrôle dans le cadre d'une détention de droit de vote supérieure à 5 %. La loi a récemment évolué en portant ce pourcentage de droit de vote supérieur à 10 %. Il est donc proposé de modifier l'article 26 des statuts de manière à intégrer cette nouvelle disposition légale.

Vous trouverez en annexe les statuts actuels du 29 mars 2018 et la proposition de modification. Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé au Conseil départemental d'approuver la modification des statuts telle que présentée en annexe au présent rapport.

Florian BOUQUET : Merci. Des questions par rapport à ces deux modifications des statuts de TANDEM ? Oui, Madame JABER.

Samia JABER : Oui, juste une remarque, c'est la même que j'ai faite sur Belfort. Pour éventuellement permettre de terminer le mandat et ne pas changer de Président, je trouve que c'est du bon sens. Mais quand même, 78 ans, ça commence à faire un peu beaucoup, moi, je ne serai pas là à 78 ans, je vous rassure.

Florian BOUQUET : Vous savez, il y a des jeunes vieux, et puis il y a des vieux jeunes ! Et c'est cela qu'il faut retenir sur l'action efficace à porter dans la direction de nos outils publics. TANDEM est la plus grosse SEM de France en termes de capitalisation, en termes de résultat, et je crois que pouvoir profiter de l'expérience et du professionnalisme de son dirigeant, c'est une chance pour notre territoire, notamment sur la conclusion de gros contrats.

Pierre CARLES : Je maintiendrais que la vieillesse est un état d'esprit.

Florian BOUQUET : Ne vous inquiétez pas, à 78 ans, il y a déjà longtemps que je me serai arrêté. Je mets aux voix ces deux modifications des statuts de TANDEM. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Ian BOUCARD - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-24-02-15_10 - Appel à manifestation d'intérêt pour l'organisation des Marchés du Territoire 2024

M. Didier VALLVERDU

Florian BOUQUET : À présent, sur le volet environnement, je vais laisser la parole à Didier VALLVERDU qui va nous présenter le point numéro dix. C'est l'appel à manifestation d'intérêt pour l'organisation des Marchés du Territoire pour l'année 2024.

Didier VALLVERDU : Merci beaucoup, Monsieur le Président, bonjour à tous. Depuis 2014, le Département soutient l'agriculture de proximité et nous avons eu l'occasion de participer au financement de l'organisation d'un certain nombre de marchés de terroir.

Aujourd'hui, nous vous proposons de maintenir l'action en vous proposant une enveloppe que nous avons prévu d'inscrire au budget 2024, c'est une enveloppe de 8 000 euros qui englobe la réalisation de 10 marchés sur notre département, avec un certain nombre de règles. L'idée est de disposer d'au moins 30 % d'exposants ayant un statut d'agriculteur ou d'artisan de bouche vendant leur production et ayant leur siège dans le Territoire de Belfort, et ce quel que soit le nombre de fois où la manifestation sera organisée. L'idée étant de contribuer financièrement au financement de la communication de la mise en place du marché. Voilà, Monsieur le Président.

Florian BOUQUET : Merci, Didier. Des questions par rapport à cet appel à manifestation d'intérêt pour l'organisation des marchés ? Non. C'est la même chose que l'an passé qui avait bien marché et le but est de contractualiser avec les mairies en leur amenant une petite enveloppe qui va bien pour faire la partie marketing, tout simplement.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Ian BOUCARD - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-24-02-15_11 - Partenariat pluriannuel 2024-2026 avec la Ligue de Protection des Oiseaux de Bourgogne-Franche-Comté

M. Didier VALLVERDU

Florian BOUQUET : Je laisse toujours la parole à Didier VALLVERDU pour le point numéro 11. C'est le partenariat pluriannuel avec la Ligue de Protection des Oiseaux.

Didier VALLVERDU : Le Département est mobilisé de longue date dans la préservation des milieux naturels et de la biodiversité, considérant que l'engagement répond à des enjeux essentiels pour son territoire : pérennisation d'un cadre de vie agréable, des ressources alimentaires locales, la régulation de notre climat.

La LPO est une association reconnue d'utilité publique qui œuvre pour la protection de la nature en participant à une meilleure connaissance de la biodiversité, en préservant les milieux naturels, notamment en sensibilisant la société. Depuis 2022, elle dispose d'une délégation dans le Territoire de Belfort. Compte tenu des ambitions partagées, des actions partenariales ont été proposées par la LPO :

- La sécurisation de corridors écologiques empruntés par les amphibiens ;
- Le suivi du plan de conservation de la chouette chevêche dans les vergers du Territoire de Belfort ;
- La création d'une école d'ornithologie, plutôt une formation d'ornithologie, dans le Territoire de Belfort ;
- Et la sensibilisation des acteurs locaux et du grand public.

Pour encadrer ce partenariat, une convention proposée sur la période 2024 - 2026 précise les conditions de mise en œuvre du partenariat et la participation financière du Département, dont le montant s'établit à 2 000 euros par an.

Florian BOUQUET : Des questions par rapport au partenariat pluriannuel avec la Ligue de Protection des Oiseaux ? Madame BELUCHE, ça vous va ?

Marie-Dominique BELUCHE : On a un emploi, il y a des tas d'études qui se font, des milliers de sorties, la hauteur de la subvention me paraît faible, mais ce n'est qu'un début.

Didier VALLVERDU : C'est simplement ce qui a été convenu suite aux différents échanges avec la LPO, nous nous sommes entendus sur un programme. Maintenant, l'analyse directe du montant peut donner l'impression qu'il est faible, mais ce n'est ni plus ni moins que le fruit d'un accord que nous avons négocié

et discuté avec LPO, cela correspond à leurs attentes. Et non seulement mais en plus cela correspond aussi finalement à l'ensemble des compétences partagées avec le Département parce que, même si je vous rejoins, il y a un certain nombre de sujets sur lesquels la LPO s'engage aujourd'hui et qui ne rentrent pas dans les compétences du Département, et pour lesquels il ne nous est pas forcément possible de pouvoir épauler la LPO. Donc on travaille sur le champ partagé LPO - Département.

Florian BOUQUET : Merci, Didier. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci à vous.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Ian BOUCARD - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-24-02-15_12 - Renouvellement du partenariat pluriannuel avec le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté
M. Didier VALLVERDU

Florian BOUQUET : Je laisse toujours la parole à Didier VALLVERDU pour le point numéro 12. C'est le renouvellement du partenariat pluriannuel avec le Conservatoire Botanique.

Didier VALLVERDU : Ce n'est ni plus ni moins que la poursuite d'un partenariat de longue date avec le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté. Nous sommes engagés à leurs côtés depuis 2005, cela a fait l'objet de partenariats successifs avec cet organisme de manière à acquérir de solides connaissances de la biodiversité du territoire, à partager, à disposer de conseils techniques sur les pratiques de gestion les plus adaptées à chaque milieu ou à chaque espèce. C'est un véritable partenariat qui nous lie au Conservatoire Botanique de Franche-Comté, nous les avons sollicités sur un certain nombre de dossiers. L'un des derniers sur lesquels nous les avons sollicités concernait la mise en place des îlots d'avenir, le choix d'un certain nombre d'essences qui nous paraissaient les plus adaptées à notre département.

Le Conservatoire Botanique souhaite poursuivre les actions engagées en 2024 et en 2025 et dans ce contexte, afin de conserver la continuité des actions engagées, il est proposé de renouveler ce partenariat à travers une nouvelle convention-cadre pluriannuelle portant sur 2024 et 2025 et dont le projet est décliné sur quatre axes. Les quatre axes sont déclinés en annexe, je ne vous en infligerai pas la lecture. Cette convention prévoit la convention financière et le programme d'action soutenu, le montant de la participation financière accordée, le soutien financier du Département se montant à 23 000 euros. Voilà, Monsieur le Président.

Florian BOUQUET : Est-ce qu'il y a des questions, Madame BELUCHE ou autres, sur le Conservatoire Botanique et la convention pluriannuelle ? Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Ian BOUCARD - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-24-02-15_13 - Renouvellement des revêtements sur les routes départementales - Protocole transactionnel avec l'entreprise COLAS

M. Didier VALLVERDU

Florian BOUQUET : À présent, on aborde le chapitre Transports et Déplacements, c'est le rapport numéro 13. Et c'est Didier VALLVERDU qui va vous présenter un protocole transactionnel avec COLAS.

Didier VALLVERDU : Merci, Monsieur le Président. Cette délibération porte sur une commande passée en 2022 pour la réalisation de travaux de revêtement sur un tronçon de RD 31 entre Larivière et Vauthiermont. Ce sont des travaux qui se sont déroulés au mois de septembre 2022, en accord avec la société COLAS puisque c'est de la société COLAS qu'il s'agit, nous nous étions entendus pour expérimenter une solution technique innovante proposée par l'entreprise. À savoir, la mise en œuvre d'un enrobé à froid dénommé « Easycold », avec l'aval de la Direction des routes et des mobilités, donc cela avait vraiment fait l'objet d'un échange.

L'idée de tester ce nouveau type d'enrobé à froid, c'était parce qu'il était intéressant d'un point de vue environnemental, c'est un matériau composé d'un taux d'agréats enrobés qui permettait de réduire de manière sensible les gaz à effet de serre dans sa production. C'est une solution qui a déjà été expérimentée dans un certain nombre de départements et on nous proposait de l'expérimenter sur la RD 31. Le résultat obtenu ne s'est pas avéré particulièrement satisfaisant, ce qui a obligé l'entreprise COLAS à refaire intégralement avec des solutions plus éprouvées, d'enrober à chaud le revêtement de cette portion de RD 31. Et aujourd'hui, la société COLAS nous a interpellés en nous disant concrètement que la solution Easycold avait un coût inférieur, ils ont fait à leurs frais ce tronçon de RD 31 avec la méthode la plus classique qui s'avérait un petit peu plus onéreuse. Et la société COLAS nous interpelle en disant que si nous avons choisi ensemble dès le départ la solution technique traditionnelle, il y aurait eu un surcoût. Ils nous appellent simplement sur le financement de ce surcoût, ce qui semble être une demande plutôt raisonnable *a priori* dans la mesure où le surcoût réel se monte à 15 000 euros HT sur le tronçon, ce qui nous demande simplement de payer la réalisation du travail. Voilà, Monsieur le Président.

Florian BOUQUET : Merci. Des questions par rapport à ce protocole ? Oui, Monsieur FAUDOT.

Bastien FAUDOT : Oui, je n'ai pas de difficulté par rapport au volume, le coût, etc., on ne va pas faire d'histoires sur des choses qui ne le méritent pas. J'interroge juste une chose dans la logique parce que je n'ai pas saisi dans l'exposé... La proposition sur la solution technique est venue de qui ? C'est nous qui avons été à l'initiative ou ce sont eux ?

Didier VALLVERDU : Non, c'était COLAS. C'est COLAS qui nous a proposé de faire une expérimentation dans le département, il voulait vraiment nous le proposer parce que ça permet effectivement de réaliser des enrobés à un coût un peu plus raisonnable et puis par la même occasion, une fois de plus, il y a l'impact sur le plan écologique, la production de cet enrobé diminue de manière sensible les gaz à effet de serre. Donc cela paraissait intéressant à la fois pour l'entreprise et pour nous de nous engager dans cette expérimentation. Mais en tout cas sur la RD 31, cela ne s'est pas avéré concluant. Est-ce que j'ai répondu à votre question, Monsieur FAUDOT ?

Bastien FAUDOT : Tout à fait.

Didier VALLVERDU : Parfait.

Florian BOUQUET : Merci, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Oui, Madame MOUGIN.

Isabelle MOUGIN : Merci, Monsieur le Président, c'est de la curiosité. Est-ce que l'on sait pourquoi cela n'a pas marché ? Est-ce que ce sont des raisons du climat du Territoire de Belfort, de trafic pas adapté à cet enrobé, de problème de pose ?

Didier VALLVERDU : Parfois, cela s'appelle un alignement de planètes. Concrètement, c'était la première fois que la société COLAS réalisait cette expérimentation dans le département. C'est réalisé par la société COLAS dans bien d'autres départements où ils ont l'habitude de réaliser cette émulsion et tout se passe relativement bien. Là, il y a probablement une partie d'expérience, la manière dont il a été étalé, compacté n'a manifestement pas aidé non plus, mais il y a à la fois la réalisation de l'émulsion, la manière dont cela a été installé, et ensuite les conditions météo qui étaient cataclysmiques, c'était au mois de septembre, mais avec une météo d'un mois de novembre ou décembre. Ce qui fait qu'en définitive, lorsqu'on prend un certain nombre de critères séparément, on se dit que peut-être l'expertise, l'expérience n'est pas complètement là, mais s'il est bien installé, si la météo est favorable, ça peut bien se passer. Lorsqu'en revanche les trois critères principaux ne sont pas nécessairement optimaux, ça conduit à ce qu'il s'est produit. Je pense véritablement que c'est un très mauvais alignement de planètes.

Florian BOUQUET : C'est vrai qu'ils n'ont pas eu de chance en fait.

Didier VALLVERDU : À la question : est-ce que cela doit nous décourager d'expérimenter ce type d'émulsion... Disons qu'en tout cas, ça va quand même nous amener à réfléchir sur un certain nombre de règles pour encadrer ce type d'expérimentation.

Isabelle MOUGIN : Ce que je retiens, c'est que cette solution n'est pas forcément à exclure pour le Territoire de Belfort. Et que finalement le Département est assez bon prince de faire un accord avec la société COLAS puisque finalement, de ce que vous me dites, je comprends qu'il y avait quand même des soucis de mise en œuvre de la part de la société, mais on a le droit d'expérimenter.

Didier VALLVERDU : Oui, de notre côté je pense que le fait d'expérimenter n'est pas quelque chose d'aberrant parce que si cela avait fonctionné au niveau auquel nous l'espérons, je pense que l'on aurait tous pu se réjouir de pouvoir disposer d'enrobés produits dans des conditions qui soient écologiquement plus favorables. Cela fonctionne dans d'autres départements pour lesquels la météo n'est pas forcément plus favorable que la nôtre, c'est pour cela que je pense véritablement qu'il y a un ensemble de critères à prendre en considération pour veiller à ce qu'éventuellement de futures expérimentations soient couronnées de succès. Je pense que l'on n'a pas à rougir et je ne crois pas que l'on puisse considérer que l'on a été bon prince à destination de l'entreprise COLAS, nous avons un accord-cadre qui régit le

fonctionnement avec cette société. Et aujourd'hui, ils ne nous ont pas demandé de payer l'expérimentation, ils nous ont simplement demandé de régler la dernière solution qui était plus onéreuse, ce que l'on aurait directement réglé si l'on n'avait pas expérimenté, donc je pense que le moins que l'on puisse dire, c'est que nous n'avons fait ni plus ni moins que régler ce que nous devons, rien de plus.

Florian BOUQUET : Simplement, en passant par une délibération, on entérine le contenu de ce protocole puisqu'on est quand même soumis au code des marchés publics. Donc le fait de transiger et de délibérer nous permet de clôturer cette affaire.

Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Ian BOUCARD - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-24-02-15_14 - Convention relative à l'établissement du Territoire Educatif Rural de Giromagny et des communes associées

Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH

Florian BOUQUET : Et à présent, on aborde le chapitre Éducation et Vie scolaire. Je vais laisser la parole à Anaïs MONNIER-VON AESCH qui va vous présenter le rapport numéro 14, c'est une convention relative à l'établissement du Territoire Éducatif Rural de Giromagny et des communes associées.

Anaïs MONNIER-VON AESCH : Merci, Président. Effectivement, après la mise en place du dispositif Territoire Éducatif sur Delle et les communes environnantes en 2022, c'est désormais Giromagny et ses communes associées qui ont été retenues pour faire l'objet du même dispositif. Pour mémoire, l'objectif du TER est de permettre une synergie des différents acteurs de secteur au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves, et puis surtout aussi vecteur de rayonnement pour le territoire. Le TER portera sur l'accompagnement de l'élève dans la continuité de son parcours, mais aussi dans le domaine médical, social, psychologique et éducatif, avec pour objectif notamment de développer l'ambition scolaire et de favoriser l'ouverture culturelle et citoyenne des élèves. Différentes instances seront mises en place : un comité de pilotage qui se réunit deux fois par an et un comité technique, quatre fois par an.

Au regard de notre compétence en matière d'éducation, notre collectivité est évidemment sollicitée pour s'inscrire dans cette démarche de coopération. Il vous est donc proposé :

- D'approuver la participation du Département à ce TER ;
- D'approuver les termes de la convention telle qu'annexée au présent rapport ;

- D'autoriser le Président à signer cette convention et tout document y afférent ;
- Et de déléguer à la Commission permanente du Conseil départemental le suivi de cette convention et ses évolutions.

Florian BOUQUET : Merci. Des questions par rapport au Territoire Éducatif Rural ? Madame MOUGIN.

Isabelle MOUGIN : Merci, Monsieur le Président. Une petite remarque par rapport à ce Territoire Rural, évidemment cela va tout à fait dans le bon sens de mettre en synergie les écoles, le collège, les différentes parties prenantes, que ce soit le Département, la collectivité territoriale, les communes, la Communauté de communes du Pays sous-vosgien, pour favoriser au maximum la réussite scolaire. J'ai été institutrice pendant 12 ans à Lepuix, je sais que les disparités entre les communes sont importantes, qu'il y a besoin, sur ces territoires-là, d'aller tous dans le même sens et vraiment de favoriser l'ambition scolaire des élèves. Je ferais toutefois une remarque en disant qu'en lisant les termes de la convention, je regrette (c'est une remarque que j'ai déjà faite dans d'autres cadres) que les services de l'État ne s'engagent pas sur les moyens, pérenniser notamment le nombre de postes sur plusieurs années, cela pourrait permettre d'agir sereinement et de s'organiser au moins sur une période de trois ans. Cela ne me paraîtrait pas exagéré de demander qu'une carte scolaire à échéance de trois ans soit constituée, que ça concerne à la fois le collège et les écoles primaires.

Autre remarque, que je regrette, pour moi ça commence un peu mal puisque nous avons fermé la médiathèque de Lepuix au mois de décembre, pour moi, c'est quand même un recul important dans l'accès aux médias pour, en particulier, les élèves de l'école de Lepuix. Je ne pense pas qu'ils puissent aller aussi facilement à la médiathèque de Giromagny qu'ils allaient facilement et régulièrement à la médiathèque de Lepuix. Voilà mes remarques.

Didier VALLVERDU : C'est un dossier qui est porté par la Communauté de communes des Vosges du Sud qui a investi plus de huit millions. Je pense qu'il faut examiner la situation géographique telle qu'elle est. Je comprends la déception des élus de Lepuix, nous avons longuement échangé avec eux sur la question de la fermeture de la médiathèque de Lepuix. Maintenant, je vous invite à observer la réalité géographique d'un territoire. La Communauté de communes des Vosges du Sud, puisque c'est d'elle dont il s'agit et le Conseil Départemental n'est absolument pas concerné par cette histoire, a investi plus de huit millions dans la réalisation du centre socioculturel la Haute Savoureuse à Giromagny avec une médiathèque absolument exceptionnelle. Lepuix et Giromagny se touchent, et il y a eu un accord, il y a eu un certain nombre de discussions avec la commune de Lepuix. Donc j'entends ce que vous dites, la question est simplement de savoir si la vocation d'une intercommunalité est de maintenir, dans l'ensemble des communes, une médiathèque ou si l'on essaie de faire en sorte d'apporter un service de grande qualité, bassin de population par bassin de population, en veillant à ce que chacun ait la possibilité de pouvoir avoir de manière régulière des ouvrages de qualité. Je pense que cette question a été très largement débattue par le Conseil communautaire. Aujourd'hui, le Conseil Départemental du Territoire de Belfort n'est absolument pas impliqué dans cette question. Au sein de la Communauté de communes des Vosges du Sud, on a essayé d'apporter les réponses qui soient aussi parfois financièrement les plus rationnelles.

Florian BOUQUET : Mais je partage votre point de vue sur le fait que l'État ne s'engage pas dans la durée sur des moyens qu'il apporte. C'est vrai que le fait de figer les situations sur trois ans, sur cinq ans, ça nous permet aussi de travailler sérieusement et de consolider aussi un territoire, de l'observer et d'observer les effets des applications de ces conventions. Et tout à l'heure, on aura une motion parce que c'est vrai que restituer 14 postes au niveau départemental pour l'Éducation nationale, c'est un véritable coup de massue pour l'ensemble des élus locaux, je vois bien les mouvements ici ou là qui s'enclenchent. Vous parliez d'Auxelles, Auxelles-Haut et Auxelles-Bas, c'est le même secteur du contrat de Territoire Éducatif, c'est tout ce secteur-là autour des communes associées autour de Giromagny et c'est vrai qu'il y a une souffrance parce que dans de nombreux villages, l'école est le dernier service public, il faut le dire. Et pour les défenseurs de la ruralité que nous sommes, pour les garants de l'équité dans les territoires, nous sommes particulièrement soucieux aussi de cette situation et l'on surveille cela de très près. Monsieur FAUDOT a demandé la parole.

Bastien FAUDOT : Je ne pouvais pas laisser passer l'occasion, garant de la ruralité ou défenseur de la ruralité que vous êtes... Quand je vois que lors du budget 2024, vous nous avez présenté comme projet, dont nous n'avions pas entendu parler, de déménager l'espace Gantner qui est aujourd'hui un service public de la culture en espace rural que vous envisagez de recentrer sur la ville de Belfort, il y a des contrexemples, je n'insisterai pas davantage sur ce que vous venez de dire, Monsieur le Président.

Florian BOUQUET : Je vous ai expliqué, je ne veux pas revenir dessus, mais je vous ai expliqué les arguments et rien n'est ficelé, une étude est menée. Mais c'est vrai que l'on travaille beaucoup avec les Suisses sur le cas de figure spécifique de l'espace multimédia Gantner, la structure perçoit aussi des fonds Interreg notamment de la Suisse qui est très demandeuse aussi de développer ces partenariats avec Belfort, avec beaucoup plus de facilités de déplacement. Et c'est vrai que le fait d'être présent sur la ville de Belfort permet à tous les enfants de notre département de pouvoir s'y rendre aisément parce que Belfort, je le rappelle, est quand même à 25 minutes de tout le département. Alors que Bourogne, c'est beaucoup plus compliqué pour des enfants de Valdoie, d'Offemont de s'y rendre. Et mon souhait, c'est bien évidemment d'accroître l'attractivité, la visibilité d'une structure et c'est aussi un gage d'efficacité. Il faut laisser du temps, il y a une étude qui a été commandée justement là-dessus.

Je mets aux voix, parce qu'on était sur le chapitre Éducation, la convention relative à l'établissement du Territoire Éducatif Rural de Giromagny et des communes associées. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Ian BOUCARD - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-24-02-15_15 - Convention d'objectifs 2024-2026 avec la Fédération de Chasse relative au projet : 1 naissance, 1 arbre dans le Territoire de Belfort

Mme Marie-France CEFIS

Florian BOUQUET : Et à présent, on aborde le chapitre Enfance et Famille. Je vais laisser la parole à Marie-France CEFIS qui va vous présenter le rapport numéro 15 qui est la convention d'objectifs 2024 - 2026 à conclure pour l'opération « 1 naissance, 1 arbre ».

Marie-France CEFIS : Merci, Monsieur le Président. La naissance d'un enfant est un moment unique, symbole de vie et de renouveau. Le Département qui joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des naissances, a décidé de mettre en place dans le cadre de CAP 2028 et de sa stratégie d'adaptation au changement climatique, le projet « 1 naissance, 1 arbre » afin de sensibiliser les familles à l'importance des arbres pour les générations futures. Il s'agit ainsi de planter un arbre pour tout enfant né dans un foyer du

Territoire de Belfort, soit environ 1500 arbres par an. La Fédération de Chasse 90 mène depuis plusieurs années des plantations d'arbres et arbustes, elle a donc proposé son appui pour la mise en œuvre du projet précité.

La convention d'objectifs jointe en annexe du présent rapport a pour objet de définir le partenariat technique et financier instauré sur la période 2024-2026, entre le Département et la Fédération. Les arbres fruitiers de verger, fruitiers sauvages et de haies seront plantés prioritairement sur des parcelles départementales ou d'intérêt départemental. Pour compléter les surfaces nécessaires, un appel à manifestation d'intérêt à destination des communes sera mené par la Fédération pour le compte du Département.

Le coût de l'opération est estimé à 10 000 euros par an comprenant l'achat, la plantation des arbres et leur entretien les premières années, mais également des actions de communication (séances de plantation médiatisées, pose de panneaux, démonstrations de taille d'arbres fruitiers à destination des particuliers et des communes). Une convention annuelle précise le plan de plantation et le programme d'actions retenu pour chaque année et la participation financière du Département.

Pour l'année 2024, le soutien financier du Département sera de 10 000 euros pour l'achat et la plantation de 1 500 arbres : 30 arbres fruitiers en vergers, minimum 300 plants de haies et le reste en fruitiers sauvages, plantés en lisière de forêts sur les terrains de communes volontaires. Trois séances de démonstration de taille de fruitiers seront organisées. Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024 du Département au chapitre 204.

Au regard des éléments exposés, je vous demande :

- D'approuver la mise en place de ce dispositif ;
- D'approuver les termes de la convention ;
- D'attribuer à la Fédération de Chasse une subvention d'investissement de 10 000 euros pour l'année 2024 ;
- D'approuver la convention technique et financière ;
- D'autoriser le Président du Conseil départemental, ou son représentant, à signer toutes les conventions.

Florian BOUQUET : Merci, Marie-France. Des questions par rapport à « 1 naissance, 1 arbre » ? On a déjà noté des opérations dans les villages, il s'agissait aussi de le structurer bien évidemment et de travailler avec les opérateurs locaux. Madame MOUGIN a demandé la parole.

Isabelle MOUGIN : Merci, Monsieur le Président. Je ne peux que me féliciter de voir la Fédération de Chasse s'impliquer notamment dans la défense des haies puisqu'on sait très bien que c'est un élément important dans le développement durable, dans l'agriculture durable, c'est-à-dire la restauration des haies et des espaces de biodiversité. La question que je me posais est qu'il est prévu de la plantation d'arbres fruitiers, 30 si j'ai bien compris, avec des séances de greffe. Peut-être que je devrais plutôt poser directement la question à Daniel JACQUES, le Président de la Fédération, mais est-ce qu'il va faire appel à des professionnels ou à d'autres associations ? Je pensais notamment aux Croqueurs de pommes qui sont experts dans ce domaine.

Marie-France CEFIS : Il est évident qu'ils sont partie prenante au niveau des greffes, au niveau de plein de choses, ils font déjà beaucoup d'actions pédagogiques au niveau des écoles, donc ils vont être associés sans aucun problème.

Florian BOUQUET : Pour l'association des Croqueurs de pommes, ce qui est très important, c'est la génétique de ces arbres avec des essences très rares de pommes du cru.

Marie-France CEFIS : On a déjà quelques vergers de sauvegarde sur le département.

Florian BOUQUET : Le DGS suggère l'acquisition d'un alambic départemental ! Il est plein de bonnes idées... Pendant le Covid, on s'est quand même aperçu du manque d'alcool immédiatement disponible.

Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL; M. Bastien FAUDOT a donné pouvoir à Mme Samia JABER; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

Absent(e)s :

Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH, M. Cédric PERRIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

16 voix pour

CD-24-02-15_16 - Renouvellement de la convention relative au partenariat entre le Département et l'association Inter'Actions dans le cadre de l'intermédiation locative spécifique pour les jeunes majeurs sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et dans le cadre des actions de formation

Mme Marie-France CEFIS

Florian BOUQUET : Je laisse la parole à Marie-France CEFIS qui va vous présenter le rapport numéro 16. C'est le renouvellement d'une convention relative au partenariat entre le Département et l'association Inter'Actions dans le cadre des mesures IML (intermédiation locative spécifique) pour l'ASE.

Marie-France CEFIS : Merci. L'enjeu de ce rapport est de proposer le renouvellement pour trois années, donc 2024 à 2026, de la convention entre le Département et Inter'Actions afin de maintenir une offre de 18 places dans le cadre de baux glissants à des jeunes sortant de l'ASE, leur permettant de s'insérer.

Cette convention définit les modalités selon lesquelles l'association Inter'Actions met en œuvre les mesures d'intermédiation locative dans le cadre de l'hébergement des jeunes majeurs sortant de l'ASE. Mais elle définit également le cadre d'intervention de l'association Inter'Actions et détermine la contribution financière du Département. Cet engagement politique, pris dans le cadre du schéma unique des solidarités, s'inscrit dans une obligation légale de la loi relative à la protection de l'enfance. Les différents crédits relatifs aux missions effectuées sont référés à l'article et au chapitre 65. Il est donc proposé :

- La signature d'une convention de partenariat et de financement jointe à ce présent rapport pour trois années, jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- D'approuver les termes de la convention ;
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention ;
- D'autoriser le versement de la subvention annuelle de 36 582 euros ;
- D'autoriser le versement d'une subvention annuelle pour la participation à des actions de formation ;
- Et de donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de cette convention.

Florian BOUQUET : Merci, Marie-France, pour cette présentation. Des questions par rapport à cette convention avec Inter'Actions et les mesures d'intermédiation locative ? non, je vous remercie.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci à vous.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL; M. Bastien FAUDOT a donné pouvoir à Mme Samia JABER; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-24-02-15_17 - Renouvellement de la convention de partenariat à conclure entre le Département et Habitat Jeunes Belfort
Mme Marie-France CEFIS

Florian BOUQUET : Je laisse la parole à Marie-France CEFIS pour le renouvellement de la convention de partenariat à conclure entre le Département et la structure Habitat Jeunes.

Marie-France CEFIS : Merci. L'enjeu de ce rapport est de proposer le renouvellement jusqu'en 2026 de la convention entre le Département et Habitat Jeunes, afin d'évoluer de 12 à 18 places dans le but de permettre à des jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance, de s'insérer.

En effet, la convention porte sur la location de 18 logements au total, dont 16 chambres et la possibilité de mobiliser 2 studios aménagés à Habitat Jeunes par le Département, à compter de la date de la signature des 2 parties de la convention pour l'accueil, l'hébergement, la restauration et le suivi par Habitat Jeunes de jeunes de 16 à 21 ans pris en charge par le Département sur une période déterminée selon chaque situation. Habitat Jeunes est mobilisé comme un outil d'insertion qui propose un logement transitoire avec un accompagnement adapté et une mixité des publics pour des jeunes orientés afin d'une meilleure prise en charge et une proche acquisition de l'autonomie résidentielle et financière. Cet engagement répond à une obligation légale.

Au regard des éléments exposés, il est proposé :

- De résilier la précédente convention signée entre le Département et Habitat Jeunes prenant fin au 31 mai 2024 ;
- D'approuver les termes de la convention à conclure entre le CD et Habitat Jeunes ;
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Florian BOUQUET : Des questions par rapport à la convention qui nous lie avec Habitat Jeunes ? Non. Donc là, on passe de 12 à 18 hébergements, j'étais en train de dire qu'il faudrait dans le département une deuxième structure équivalente à celle-ci tellement les besoins sont importants, notamment chez les jeunes.

Y a-t-il des oppositions ? Oui, Madame JABER, pardonnez-moi.

Samia JABER : Est-ce qu'il y a un Habitat Jeunes à Delle ? Il existe toujours ?

Marie-France CEFIS : Il y en a eu un, c'est vrai, mais je n'ai pas l'impression qu'il existe encore. Et la structure était dans un état très dégradé, il ne me semble pas qu'ils aient réhabilité le bâtiment.

Samia JABER : Rien ne nous empêche de multiplier les acteurs parce qu'il est certain qu'Habitat Jeunes va être en saturation. C'est d'autant de places de moins pour les jeunes actifs, c'est ça le souci.

Marie-France CEFIS : On va regarder.

Florian BOUQUET : Je dois les rencontrer prochainement, on verra avec eux, mais c'est vrai qu'il faudrait qu'ils se renforcent dans le département.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

M. Bastien FAUDOT a donné pouvoir à Mme Samia JABER; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

Absent(e)s :

M. Ian BOUCARD, Mme Marie-Hélène IVOL

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

16 voix pour

CD-24-02-15_18 - Fonds Social Européen plus (FSE+) - Demande de subvention 2023/2024 dans le cadre du programme national FSE+ Emploi Inclusion Jeunesse Compétences

Mme Loubna KETFI-CHARIF

Florian BOUQUET : À présent, on va aborder le chapitre Insertion sociale et professionnelle, c'est le point numéro 18. Je vais laisser la parole à Loubna KETFI-CHARIF qui va vous présenter la demande de subvention au titre du FSE+.

Loubna KETFI-CHARIF : C'est bien ça, merci, Monsieur le Président, bonjour à toutes et tous. Donc rapport qui concerne le Fonds social européen, FSE+, et une demande de subvention 2023 - 2024 dans le cadre du programme national FSE+ emploi, inclusion jeunesse et compétence.

Le Département du Territoire de Belfort, organisme intermédiaire sur la précédente programmation 2017-2020, est également OI pour la programmation FSE+. Sa délégation de gestion porte sur les priorités une et deux du programme national FSE+.

Priorité une : Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale. Elle permet le financement d'actions concourant à l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

L'objectif Spécifique H : Favoriser l'insertion et l'inclusion active, dont l'objectif est de structurer les parcours d'insertion en mobilisant l'ensemble des solutions nécessaires, telles que la levée des freins sociaux ou l'insertion par l'activité économique dans un objectif d'insertion professionnelle.

L'objectif Spécifique L : Lutte contre la pauvreté et l'exclusion pour permettre un accompagnement social des plus vulnérables. Il vise à permettre la mise en œuvre d'actions déconnectées d'un objectif immédiat d'accès à l'emploi, soit qu'il s'adresse à des publics trop éloignés de l'emploi nécessitant une remobilisation sociale préalable, soit qu'il s'adresse à des publics qui ne sont pas sur le marché de l'emploi (enfants ou retraités par exemple).

Priorité deux : Insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative.

L'objectif Spécifique A : Insertion des jeunes et soutien à l'apprentissage et l'alternance. Les actions éligibles sont celles favorisant l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi (accompagnement social et/ou professionnel, actions de repérage, de diagnostic, de remobilisation, etc.).

Plusieurs actions menées par la collectivité départementale s'inscrivent également dans les objectifs de ce programme et sont susceptibles de recevoir un financement européen :

- Accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA et des inactifs, mission infirmière ;
- Accompagnement des bénéficiaires du RSA et des inactifs, mission déléguée à la psychologue ;
- Accompagnement vers et dans l'emploi des personnes éloignées de l'emploi, public prioritaire. Mission conduite par les conseillers emploi, formation, insertion (CEFIT) ;
- Accompagnement des bénéficiaires du RSA et des parcours emploi compétence (PEC), mission conduite par les conseillers emploi, formation, insertion territorialisés (CEFIT) ;
- Accompagnement à l'autonomie des 16 - 21 ans.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il vous est donc proposé d'autoriser le Président à solliciter, au titre de la programmation du Fonds social européen (FSE+) 2023 - 2024, une subvention d'un montant total de 666 811,17 euros pour un coût total d'opérations de 1 111 351,95 euros, pour le financement des opérations suivantes :

Dans le cadre de la priorité une, comme je l'ai dit : Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale. Elle permet le financement d'actions concourant à l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

Objectif spécifique H que j'ai également rappelé : Favoriser l'insertion et l'inclusion active, dont l'objectif est de structurer les parcours d'insertion en mobilisant l'ensemble des solutions nécessaires, telles que la levée des freins sociaux ou l'insertion par l'activité économique dans un objectif d'insertion professionnelle.

- Accompagnement des bénéficiaires du RSA et des inactifs, mission infirmière, pour un montant sollicité de 60 030 euros pour un coût total de 100 050 euros, soit un taux de cofinancement de 60 %.
- Accompagnement des bénéficiaires du RSA et des inactifs pour la mission psychologue. Montant FSE sollicité : 65 205 euros pour un coût total de 108 675 euros, soit un taux de cofinancement de 60 %.
- Accompagnement des bénéficiaires du RSA et des parcours emploi compétence. Montant FSE sollicité : 284 625 euros pour un coût total de 474 375 euros, soit un taux de financement de 60 %.

- Accompagnement vers et dans l'emploi des personnes éloignées de l'emploi - publics prioritaires. Montant FSE sollicité : 202 860 euros pour un coût total de 338 100 euros, soit un taux de financement de 60 %.

L'objectif spécifique L, comme je l'ai rappelé, est l'accompagnement à l'autonomie des 16 - 21 ans. Montant FSE sollicité : 54 091,17 euros pour un coût total de 90 151,95 euros, soit un taux de financement de 60 %.

Et donc autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, tous les actes permettant l'attribution de ces subventions, ainsi que tout autre document y afférent en lien avec la subvention FSE+. Merci.

Florian BOUQUET : Merci. Des questions par rapport à la sollicitation des fonds FSE+ pour l'insertion ? Il s'agit d'aller chercher des sous, vous l'avez compris.

S'il n'y a pas de question, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Ian BOUCARD - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-24-02-15_19 - Convention pour l'insertion des publics éloignés de l'emploi concernant l'activité de recyclage de matériel informatique

Mme Loubna KETFI-CHARIF

Florian BOUQUET : À présent, il s'agit d'une convention pour l'insertion des publics éloignés de l'emploi en matière d'activité de recyclage de matériel informatique, il s'agit d'aider le retour à l'emploi par l'activité économique.

Loubna KETFI-CHARIF : Très belle initiative d'ailleurs. Donc convention pour l'insertion, comme le Président vient de le rappeler. L'objectif de la présente convention est de définir les modalités de collaboration entre la Ressourcerie 90 et le Département du Territoire de Belfort, pour mettre en place la récupération et le recyclage du matériel informatique usagé du Département. Le matériel sera alors réparé et revendu à bas coût dans les boutiques de la Ressourcerie. Des ateliers seront également mis en place pour permettre l'apprentissage de l'outil informatique au public en insertion professionnelle.

Au regard des éléments exposés, il vous est donc demandé :

- D'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département et la Ressourcerie 90, annexée au présent rapport ;
- D'autoriser le Président du Conseil départemental, ou son représentant, à signer ladite convention, au nom et pour le compte du Département, ainsi que tout autre document y afférent ;
- Et de donner délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour toutes modifications sur la convention annexée au présent rapport.

Florian BOUQUET : C'est une belle initiative pour la collecte et le « *retrofit* » du matériel informatique. Nos associations vont être pleinement intégrées à ce dispositif à travers l'activité économique et on ne peut que s'en réjouir. En tout cas, félicitations. Des questions par rapport à la mise en place de ce dispositif ?

Loubna KETFI-CHARIF : Et ce que je peux dire également pour compléter, c'est que l'initiative est très intéressante parce qu'au-delà du don du matériel obsolète, on allie la formation avec des formations qui seront collectives, mais aussi des accompagnements individuels pour permettre à nos publics de pouvoir effectuer des démarches parce qu'on le sait, la majorité des démarches sont maintenant dématérialisées. Donc très belle convention en tout cas.

Florian BOUQUET : Merci Loubna. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci pour ce beau partenariat avec la Ressourcerie.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Ian BOUCARD - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-24-02-15_20 - Contrat local des solidarités 2024-2027 et mise en œuvre de la loi Plein emploi dite réforme France Travail
Mme Loubna KETFI-CHARIF

Florian BOUQUET : Et à présent, il s'agit du rapport numéro 20, je vais laisser la parole à Loubna KETFI-CHARIF qui va vous le présenter. C'est un rapport qui a été posé sur table parce qu'il a été terminé à la dernière minute, c'est un gros travail collaboratif aussi avec les services de l'État, mais j'ai souhaité qu'il passe rapidement. Il s'agit bien sûr de la mise en place de France Travail qui vient remplacer le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi. Merci Loubna.

Loubna KETFI-CHARIF : Merci.

Bastien FAUDOT : Monsieur le Président, il faut d'abord que l'on examine ce rapport. Il y avait une urgence particulière qui justifie le fait de le mettre sur table ce matin ? Parce que nous évidemment, on n'a pas eu

le temps de le lire ni de l'étudier, on a pris soin de le faire pour les autres rapports, on peut comprendre qu'il y ait parfois des mesures d'urgence, ça existe, mais la moindre des choses est de justifier.

Florian BOUQUET : Monsieur FAUDOT, déjà ce n'est pas de notre fait, je m'en excuse et je veux saluer la mobilisation de notre service de l'insertion, Sabrina FISCHER qui est là, je voudrais les exonérer de cette responsabilité parce qu'ils n'y sont pour rien. Simplement, c'est vrai que l'instruction ministérielle du 27 décembre 2023, relative à la mise en œuvre de la contractualisation avec France Travail, rappelle que les conventions doivent être finalisées pour la fin du mois de janvier 2024, donc on a... Alors après, ils se sont quand même aperçus que c'était difficile de s'engager avant fin janvier 2024, donc ils ont prévu un délai supplémentaire au plus tard en mars 2024 et un démarrage le cas échéant du contrat local au 1^{er} janvier 2024. Donc il s'agit de le faire dès maintenant avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024, l'État se permet beaucoup de choses et le fait que le démarrage soit rétroactif au 1^{er} janvier nous conduit donc à délibérer maintenant. Surtout que nous avons par ailleurs besoin des crédits de l'État pour fonctionner, notamment pour les postes RH du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi parce que vous savez que sur ces postes-là, il y a 20 % du Conseil Départemental, 80 % de l'État et donc il y a aussi de la masse salariale à aller chercher. Je vous prie de m'excuser, ce rapport s'est achevé hier en fin d'après-midi de concert avec les services de l'État.

Samia JABER : On ne remet pas en cause la méthode, mais est-ce que l'on peut prévoir de regarder ce dossier à la prochaine séance ou pas ?

Loubna KETFI-CHARIF : En fait, on va compléter ce rapport à la séance du mois de mai.

Florian BOUQUET : Alors, on me dit que le volet trois de ce dispositif sera abordé en mai, donc si vous voulez que l'on revienne sur le contenu de la convention qui nous lie, mais au moins ce n'est pas bloquant sur le versement des crédits d'État. Et si vous voulez, on vous fera une présentation beaucoup plus poussée en mai, on reviendra sur ce chapitre-là.

Samia JABER : Excusez-moi, la question n'est pas de nous faire une présentation, mais de savoir ce que l'on va voter, nous, en fonction de ce que vous proposez. Donc si vous nous le faites voter aujourd'hui sans qu'on l'ait lu, on pourra toujours faire dix présentations ensuite, la question ne se pose pas comme ça.

Loubna KETFI-CHARIF : On peut vous laisser un peu de temps pour la lecture si vous voulez.

Florian BOUQUET : Ce qui nous est nécessaire, c'est de contractualiser avec l'État pour établir le flux financier. Après, sur le contenu, je peux vous laisser le temps de l'étudier.

Loubna KETFI-CHARIF : Florian, je suis d'accord avec Ian, Monsieur le Député, les rapports étaient déjà sur table, mais on est d'accord pour vous laisser un peu de temps, 15 à 20 minutes, pour pouvoir travailler le rapport, c'est sans problème si tel est votre souhait, Monsieur FAUDOT.

Florian BOUQUET : Vous savez ce que je fais ? Je fais une suspension de séance et je vais laisser le soin à Sabrina FISCHER qui connaît le sujet sur le bout des doigts, de venir à ma place et de vous le présenter, elle est heureuse ! Elle pourra répondre à l'ensemble des questions.

Loubna KETFI-CHARIF : Monsieur FAUDOT, voulez-vous quand même une suspension ou pas ?

Florian BOUQUET : Sabrina vient, on prend le temps qu'il faut, tu détailles le fond.

(Suspension de séance de 25 minutes)

Florian BOUQUET : Je considère que nous reprenons la séance. Monsieur FAUDOT a demandé la parole.

Bastien FAUDOT : Oui, une question connexe. Puisque nous avons voté le budget de la collectivité avant l'adoption de la loi Plein emploi puisqu'elle date du 18 décembre et que l'on avait dû délibérer la semaine

précédente, est-ce qu'on a imaginé l'impact budgétaire éventuel, notamment sur les lignes RSA, de cette nouvelle loi avec les nouveaux dispositifs tels qu'ils sont décrits en termes de volume de personnes recourant au RSA et son imputation budgétaire pour notre collectivité ? En fait, surtout d'une façon générale sur les nouvelles dispositions qui ont été adoptées dans le cadre de la loi Plein emploi, donc le 18 décembre 2023, est-ce que d'après l'expertise de nos services et/ou celle de l'État, cela a un impact budgétaire que l'on peut d'ores et déjà anticiper ?

Florian BOUQUET : Pour tout vous dire, le transfert des ASS que l'on a appris par surprise alors que le Président de la République s'était engagé à concerter l'Assemblée des Départements de France (ADF) dès lors qu'il y avait un transfert qui avait une incidence financière au Département. Sur les ASS, je suis comme vous, je l'ai appris à la télé, c'est fou mais c'est ainsi. L'impact financier du transfert de l'ASS pour le Département, c'est 4 063 697 euros et ça concerne 524 ASS inscrits en catégorie A chez Pôle Emploi. Donc là encore, l'inquiétude est grande déjà parce que ce sont des montants que l'on n'a pas intégrés dans notre budget, on ignore aussi à quel niveau on va être compensé. Mais il faut savoir aussi que j'ai toujours l'inquiétude, à chaque transfert d'allocation individuelle de solidarité, il y a toujours le reste à charge, on nous compense à l'instant T, mais après il n'y a plus personne. Il faut savoir que la loi qui a reporté l'âge légal de départ à la retraite fait qu'il y a une croissance attendue du nombre de bénéficiaires de l'ASS, ça aussi c'est mécaniquement explosif. Ils vont rester trois ans de plus et après, ça va encore monter en charge donc l'inquiétude est grande. Donc à ce stade, c'est 4 065 000 euros pour 524 personnes dans notre département. Donc quid du transfert et des conditions de ce transfert ?

Après, il faut bien comprendre que lorsqu'on intègre France Travail, c'est avec l'objectif *in fine* de retrouver un travail avec une logique dynamique de recherche d'emploi tel que cela est défini dans la définition même du RSA. Alors quid de ces publics parce qu'en vérité, ils avaient perdu leur emploi et dans l'attente de l'âge légal pour partir en retraite, ils étaient à l'ASS et n'entamaient pas de recherche dynamique d'emploi, vous comprenez ? Donc on va se retrouver avec une catégorie de public qui va être amené à rechercher du travail alors que ce n'était pas tout à fait le *deal* qui avait été initialement passé avec Pôle Emploi autrefois, donc il va falloir aussi gérer cela. Et ensuite, si ces personnes s'inscrivent dans une dynamique de recherche d'emploi, il y a également de nouveaux CEFIT à recruter, vous l'avez compris ? Conseillers emploi, formation, insertion, travail, donc là on l'évalue à 11 personnes, 70 000 euros fois 11, ça vous fait encore un million de masse salariale brute, donc ça a aussi une incidence et pour l'instant, ce point-là n'a pas été abordé.

Mais c'est une vraie inquiétude pour l'ensemble des Présidents de Département et toujours une question d'argent, en sachant que la masse va augmenter sur les deux, trois prochaines années en application du report de l'âge légal à la retraite. Madame JABER a demandé la parole.

Samia JABER : Mais, Monsieur le Président, on n'a pas entendu les Présidents de Conseils Départementaux sur ces questions parce qu'on fait voter une loi qui oblige à travailler plus, et on sait très bien que sur certains emplois de pénibilité, on aura en réalité beaucoup plus de bénéficiaires d'ASS, et au même moment, on « refourgue le bébé » aux Conseils Départementaux, c'est juste inacceptable.

Florian BOUQUET : Il faut déjà se concerter au niveau de tous les Départements de France.

Bastien FAUDOT : Et que dit votre ami Bruno LE MAIRE ? Vous n'avez pas perdu son 06 ?

Florian BOUQUET : Non, j'ai toujours son 06, on se souhaite la bonne année, c'est la seule connexion, ça permet de vérifier que la ligne téléphonique est toujours ouverte ! En tout cas, un immense merci à Sabrina FISCHER d'avoir présenté cette convention que je vais mettre aux voix. Madame MOUGIN, une dernière question ?

Isabelle MOUGIN : Oui, parce que j'essaie d'avoir des éclaircissements, je ne suis pas sûre d'avoir bien tout suivi. Si je comprends bien, on ne parle plus du SPIE, cette expérimentation-là est balayée par la mise en application de la loi Plein emploi. Comme normalement, une expérimentation a dû faire l'objet d'un bilan et c'est dommage que le parlementaire ne soit pas là parce que théoriquement quand on fait une

expérimentation, on en attend des enseignements et je suppose que l'on en a peut-être tenu compte un petit peu pour la construction de la loi Plein emploi. Je n'en suis pas certain parce que pour avoir vu dans le ministère de l'Éducation ce que donnaient les expérimentations, on en tient rarement compte pour faire de nouvelles réformes. Donc si je comprends bien, le Département est à nouveau candidat pour une nouvelle expérimentation, cette fois dans le cadre de cette loi Plein emploi, dite réforme France Travail, c'est bien ça ?

Florian BOUQUET : C'est ça.

Isabelle MOUGIN : Et pour le moment, vous êtes en attente de la réponse quant à votre candidature.

Florian BOUQUET : On attend une réponse écrite.

Isabelle MOUGIN : D'accord.

Loubna KETFI-CHARIF : Oui, on a été retenu et comme l'a dit le Président, on attend la réponse écrite. Il y aura 29 départements supplémentaires qui vont intégrer l'expérimentation, il y a d'ailleurs des départements de gauche qui vont également expérimenter. Vous parliez tout à l'heure du SPIE, Sabine FISCHER, Directrice de l'insertion, a donné quelques chiffres donc elle vous a dressé le bilan avec le nombre de personnes qui ont intégré l'expérimentation, avec le nombre de sorties positives. Mais si vous voulez un bilan plus détaillé, je pourrais vous le présenter lors de la séance du mois de mai. Et ce que je voulais juste vous dire, comme vous avez interpellé le parlementaire qui ne devrait pas tarder, c'est qu'il a été très sensibilisé par rapport à cette question de France Travail, j'ai eu énormément d'échanges avec lui parce qu'on était très inquiet, nous aussi, au niveau des missions locales parce qu'on voulait garder notre rôle d'acteur territorialisé. Je peux vous dire qu'il a supporté notre voix pour défendre les intérêts du Département et des missions locales.

Isabelle MOUGIN : Ma question était surtout : est-ce qu'en constituant cette nouvelle loi, on a tenu compte de l'expérimentation SPIE au niveau national ? Je sais bien que vous avez fait un bilan de cette expérimentation au niveau local, la question est de savoir si l'on en a retenu les enseignements pour l'élaboration de cette nouvelle loi.

Loubna KETFI-CHARIF : Oui, les enseignements, c'était de simplifier les parcours, de mieux coordonner, d'éviter des parcours un peu décousus parce qu'on s'est aperçu finalement qu'il y avait certains publics qui se rendaient chez un partenaire pour ensuite se rendre chez un autre partenaire, donc il y avait un peu de déperditions. Et on a des publics qui sont déjà fragilisés et qui doivent de nouveau réexpliquer leur situation alors que ce n'est pas simple, il faut se le dire, quand on vit ce genre de chose et qu'on traverse des parcours de coupure professionnelle ou avec des freins sociaux, la maladie, les addictions, les problèmes de santé, etc. Donc c'était justement pour ça et bien sûr que l'on en a tiré les enseignements et cela va se poursuivre dans l'expérimentation et dans ce que l'on va mettre en place. De plus, comme vous le savez, on est un petit territoire, mais avec un tissu partenarial qui est très riche, il n'y a aucune concurrence entre l'ensemble des partenaires, tout le monde joue le jeu et tout le monde est bienveillant quant à l'accueil des publics.

Florian BOUQUET : C'est vrai que ça donne le sentiment en France que l'action politique se limite à une succession d'expérimentations, j'en conviens. Néanmoins, on ne peut pas faire l'impasse là-dessus parce qu'il y a toujours l'incitation financière et on ne peut pas tourner le dos à des centaines de milliers d'euros, je vous le dis. Concernant le transfert des ASS, il y a une action de *lobby* très forte qui est menée par l'Assemblée des Départements de France et qui demande à chaque Président de Département de solliciter députés et sénateurs sur cette question du transfert des ASS, dans quelles conditions cela se fait et aussi dans quel esprit cela doit se faire. Parce que, je vous l'ai dit, l'esprit des ASS, ce n'est pas du tout la même démarche que celle initiée par les Départements au titre du RSA, Revenu de Solidarité Active. Donc là, c'est une autre approche et tout cela méritera aussi d'être clarifié, donc les deux parlementaires ont d'ores et déjà été saisis.

Je mets donc aux voix le rapport numéro 20 : Contrat local des solidarités de la loi Plein emploi, dite réforme France Travail. Y a-t-il des oppositions ? et encore un grand merci à Sabrina FISCHER pour avoir livré en temps et en heure ce travail. Sachant qu'au mois de mai, on reviendra pour le troisième pilier de cette convention et de cette mise en œuvre, donc ce sera aussi l'occasion de refaire un point sur tous ces sujets-là s'il y a des questions qui viennent à apparaître.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

M. Ian BOUCARD a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène IVOL; Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

CD-24-02-15_21 - Motion contre la carte scolaire du Territoire de Belfort provoquant la suppression de 14 postes présentée par Monsieur Florian BOUQUET, Président du Conseil départemental du Territoire de Belfort, au nom de l'ensemble des élus départementaux

M. Florian BOUQUET

Florian BOUQUET : Ensuite, un point qui inquiète, c'est le poil à gratter actuel dans notre Département, c'est toujours la carte scolaire qui a été dévoilée par l'inspectrice d'académie, qui concerne 14 suppressions de poste et *in fine* dans un deuxième temps, on sait d'ores et déjà que cela aura aussi un impact sur la carte scolaire du second degré à moyen terme, donc il y a aussi une inquiétude là-dessus. Je vous ai proposé un texte qui doit être assez proche de celui du Grand Belfort, je ne les ai pas comparés, mais ça doit être extrêmement proche, un texte relatif à cette carte scolaire, donc :

« Florian BOUQUET, Président du Conseil départemental du Territoire de Belfort, au nom de l'ensemble des élus départementaux contre la carte scolaire du Territoire de Belfort provoquant la suppression de 14 postes.

Dans son projet de carte scolaire pour la rentrée 2024 - 2025, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale prévoit la fermeture de 37 classes à l'échelle du département, ce qui équivaut à 14 suppressions de poste en équivalent temps plein dans le premier degré.

L'éducation, c'est la transmission des savoirs, mais aussi et surtout celle des valeurs républicaines. Depuis de nombreuses années, le niveau scolaire en France ne cesse de décliner, face à la détérioration considérable des conditions d'apprentissage des enfants et de travail des enseignants avec des moyens alloués en baisse, aucun travail n'a été engagé pour lutter contre ce fléau. Aujourd'hui, la question que nous devons nous poser est de savoir : que souhaitons-nous véritablement transmettre à nos enfants qui feront l'avenir de notre département et de notre nation.

Face à ce constat partagé, le Premier ministre, Monsieur Gabriel ATTAL, l'éducation serait la mère des batailles de son gouvernement et qu'il compte fermement l'école. Aujourd'hui, les élus départementaux ne peuvent que constater que les actes sont en totale contradiction avec ces annonces.

Considérant les efforts consentis par les communes en matière d'investissement dans les établissements scolaires malgré les baisses de dotations de l'État,

Considérant que le projet de carte scolaire aura pour effet d'augmenter le nombre d'élèves par classe et donc davantage dégrader la qualité des enseignements,

Considérant que les fermetures de classe annoncées sont contre les intérêts des habitants du département du Territoire de Belfort et de leurs enfants,

Considérant qu'à horizon deux ans, cela aura des répercussions au niveau de nos collèges et entraînera à son tour des fermetures de classe et des suppressions de poste,

Considérant que ce projet de carte scolaire n'est pas conforme aux objectifs de développement du territoire visant notamment à infléchir la tendance démographique de notre territoire et accroître son attractivité,

Les élus départementaux s'opposent fermement à ce projet de révision de la carte scolaire pour la rentrée 2024 - 2025, tel que présenté par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et demandent au contraire un renforcement des moyens ».

Pour ma part, j'ai reçu hier l'inspectrice d'académie qui ne bouge pas d'un iota, c'est incroyable. Elle vous explique mathématiquement, comptablement, ce sont aux communes de se réorganiser. Tout à l'heure par exemple, on parlait de Giromagny et des communes associées à travers le Contrat Territorial Éducatif Rural, et elle vous explique que les élèves d'Auxelles-Haut et Auxelles-Bas seraient mieux à Giromagny. Donc sur l'école rurale pour les enfants en proximité, en confort, en sécurité, aujourd'hui elle propose de déplacer tout le monde sur Giromagny, voilà une vision à moyen terme que voudrait l'inspectrice d'académie. Il faut toujours se méfier de ces effets de massification, je crois quand même qu'une école, c'est aussi important qu'une mairie dans un village, c'est extrêmement important, il est important aussi d'avoir l'arrêt de bus parce que le jour où l'école ferme définitivement, c'est le dernier bus qui passe et ça s'arrête. Et ce qui est perdu ne réapparaîtra pas de sitôt et je crois quand même que l'école de la République, c'est une chance pour les territoires, c'est une chance pour nos gamins, c'est une chance pour les communes rurales, c'est aussi l'égalité des chances de tous nos enfants au même titre que le très haut débit, les arrêts de bus, les services publics, c'est une nécessité impérieuse que de maintenir une école en milieu rural. Monsieur FAUDOT ?

Bastien FAUDOT : (2 :11 :24 propos hors micro) Monsieur le Président, moi, ça m'étonne quand même parce que vous lisez peut-être dans le marc de café, vous nous associez à la motion sans même avoir pris contact avec le groupe d'opposition. Vous savez que nous sommes attachés à l'école de la République, vous avez anticipé, vous vous êtes dit : « On peut compter sur eux ».

Florian BOUQUET : Ils sont pleins de bon sens.

Bastien FAUDOT : Vous savez que vous pouvez compter sur nous, mais c'est quand même une première curiosité. La deuxième chose que je veux rappeler sur le sujet, parce qu'on va voter cette motion, on a voté celle du Grand Belfort jeudi de la semaine dernière, mais je veux juste faire une observation. Il y a 14 suppressions de poste, 600 enseignants du premier degré dans le Territoire de Belfort, 14, c'est 2 % du nombre d'enseignants pour la rentrée 2024. Nous sommes passés, entre 2016 et aujourd'hui, de 144 900 habitants à 136 000 habitants, nous en avons perdu 9 000 en 8 ans, c'est-à-dire moins 6 % de la population du département, nous connaissons une décrue démographique d'ampleur. J'étais intervenu lors du vote du budget sur ce sujet qui devrait être l'objet de la mobilisation de tous, indépendamment des

questions politiques et partisanes, de la taille des collectivités, on est en train de glisser, et ça avait un peu énervé le sénateur qui avait perdu un peu son sang froid, mais ce sont des choses qui arrivent. On ne peut pas faire comme si la suppression de 14 postes se déroulait à stabilité démographique ou dans un département qui gagnerait des habitants. On perd 2 % des enseignants à la rentrée prochaine, mais on a perdu plus de 6 % des habitants en 8 ans, donc il faut tenir compte de la dimension démographique, ça me paraît être la moindre des choses. Je ne dis pas que ça ne pose pas des problèmes organisationnels dans les écoles, dans les villages ici ou là, mais c'est une question qui, à mon sens, mérite d'être posée.

Et j'ajoute un point également, même si je ne méconnais pas l'opportunité politique qui fait réagir votre famille politique depuis le début de cette affaire, je trouve au fond assez incongru venant d'une famille politique qui a soutenu le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, ça a eu des effets dans la police et la gendarmerie, on a perdu 14 000 personnes et forces de l'ordre sous le mandat de Nicolas SARKOZY, l'hémorragie a été plutôt plus importante dans l'Éducation nationale. Que dix ans plus tard, vous vous rappeliez que ça pose des problèmes et que d'un seul coup, vous vous indignez des conséquences, je le comprends, mais comprenez aussi notre surprise, alors c'est très bien, il semble que vous vous soyez un peu réveillé sur ce sujet-là. Mais il faut tenir compte *a minima* de l'évolution démographique du département, on ne peut pas faire comme si cela n'existait pas et là, c'est passé sous silence, ça n'existe même pas.

La deuxième chose, ce sont des politiques qui ont conduit le pays pendant des années avec le fonds de commerce de la droite libérale, le fait de mettre en cause les fonctionnaires, l'école, etc. Alors c'est sûr qu'après le Covid et le confinement, les parents qui se sont rendu compte ce que c'était de garder les gamins à la maison, ont commencé à voir le métier d'enseignant autrement. Mais c'est aussi des années et des années, gauche et droite confondues, les enseignants depuis 1986 ont perdu 30 ou 35 % de pouvoir d'achat dans le pays. En Allemagne, de l'autre côté de la frontière, ils sont payés le double des enseignants français. Ce sont ces questions-là qu'il va falloir poser un jour sur la table, y compris politiquement, et pas juste réagir au coup par coup : « On nous supprime 14 postes, c'est insupportable ». Tenons compte de la démographie et tenons une ligne aussi parce que défendre l'école de la République, c'est défendre les fonctionnaires de ce pays, les fonctionnaires d'État et la transmission des savoirs. Il y a parmi nous dans cette assemblée un certain nombre d'enseignants qui, je le sais, sont sensibles à ces questions-là, mais ça veut dire aussi avoir une continuité. Et ne pas mettre en cause il y a dix ans les fonctionnaires, les enseignants à travers des tas de discours sur lesquels je ne vais pas revenir, et puis s'étonner des conséquences et des effets quelques années plus tard. Excusez-moi d'avoir été un peu long, mais je voulais faire cette petite mise au point.

Florian BOUQUET : Hier, j'avais la plume un peu facile et je savais que l'on allait tous se rejoindre parce que c'est consensuel et j'aime les choses consensuelles. Madame JABER a demandé la parole.

Samia JABER : Donc, comme vient de le dire mon collègue, notre vote ne vous manquera pas. Mais je voudrais souligner que l'on a un double problème dans ce pays, on a un problème de communication et on a un problème de cohérence. La communication, là, on est au summum puisqu'on a un gouvernement et une présidence qui en a fait quasiment un ADN, mais on a connu cela aussi avec d'autres majorités. La communication, c'est dire que l'on veut réarmer l'école et on emploie en plus des mots qui sont lourds et on vous les pose comme ça de façon solennelle et quasiment gaullienne. Du coup, on se dit : « Super, ils ont tout compris, ça y est enfin ! » et résultat : qu'est-ce que l'on met comme moyen ? J'étais au conseil d'administration du collège Vinci hier et on leur demande de mettre en place à marche forcée la nouvelle réglementation sur les groupes, au départ on a parlé de groupes de niveau, maintenant on parle de groupe parce qu'on a compris que les groupes de niveau, ça allait quand même faire une sélection plus que problématique, qui n'est pas uniquement sur le niveau du gamin, mais aussi une sélection sociale en réalité qui pose évidemment problème. Avec quoi comme moyens ? Quasiment avec les moyens constants. Donc voilà, on est en permanence dans l'affirmation de grandes choses, mais il n'y a pas d'acte. Nous, on est plutôt une gauche qui a toujours, dans son ADN politique, développé une forte appétence pour la question éducative, mais avec une gauche qui mettait des actes à côté.

Il y a aussi un problème de cohérence et là, je ne répèterai pas ce que mon collègue a dit, il y a la cohérence des élus qui à Paris votent une chose et qui manifestent devant les écoles avec les parents ou au bas des inspections académiques, moi, j'ai connu ça, je ne parle pas de vous, Monsieur BOUCARD ! Ne vous sentez pas visé, je ne vous ai jamais vu le faire parce que vous avez une petite chance en ce moment, c'est que vous êtes dans une forme d'opposition, même si parfois votre famille politique a un pied dedans, on l'a bien vu avec la loi immigration. Mais j'ai connu des députés belfortains qui votaient la suppression des postes dans l'Éducation le mardi, et qui manifestaient ici, devant l'inspection académique le vendredi matin. La cohérence encore au summum dans un pays où l'on désigne une ministre de l'Éducation comme on a pu le voir, heureusement, ça a été une ministre très furtive. Mais là aussi, on a un problème de cohérence, on pense réellement que l'on va faire porter un dossier qui, soi-disant, devait être la priorité de ce gouvernement, comme vous l'avez dit, par une personne qui est aux antipodes de la question éducative et aux antipodes de la question du service public. Là, c'est un paroxysme qui montre en réalité le jeu qu'est devenue l'arène politique, c'est devenu une espèce de jeu où l'on passe son temps à aller de média en média pour raconter des choses, un jour blanc, le lendemain noir. Et en réalité, on se fiche éperdument de nos concitoyens et des politiques publiques que l'on devrait mettre en place dans ce pays pour réarmer réellement la société française qui est en déliquescence et qui va plutôt mal.

Bastien FAUDOT : Je voudrais ajouter un petit point, excusez-moi. On dit qu'il faut que l'État mette les moyens pour l'école publique, etc., surtout avec la crise qui s'est déroulée avec la ministre de l'Éducation nationale qui est restée en poste quelques semaines, Samia l'a rappelé. Je reviens sur un choix que vous avez entrepris dès le début du mandat, nous, nous avons en charge les collèges publics, en prenant la responsabilité de décider de participer à l'investissement des collèges privés alors que la loi ne nous y contraint pas, je pense que vous-même, vous n'avez pas les idées claires sur ce que doivent être les priorités de la puissance publique, y compris au plan local. L'enjeu n'est pas de recommencer la guerre scolaire, j'ai toujours été contre ça, par contre les gens qui font le choix de scolariser leurs enfants dans l'école privée ont parfaitement le droit de le faire, on l'appelait l'école libre dans les années 80 et ça fait partie des convictions personnelles des gens et il ne faut pas revenir là-dessus. Mais que nous, en tant que puissance publique locale, on décide de venir faire des investissements dans les collèges privés alors que la loi ne nous y contraint absolument pas, donc vous le faites volontairement alors que par ailleurs, il y a un tel état d'urgence dans l'école publique, ce sont ces discours-là qui ne vont pas. Vous vous plaignez des effets sur les collèges publics dont nous avons la charge, mais à un moment donné il faut aussi prendre ces choses-là en compte.

Florian BOUQUET : Je vous rappelle quand même que ce n'est pas avec les 25 000 euros inscrits en investissement pour les collèges privés que l'on va sauver l'Éducation nationale dans le Territoire de Belfort. Maryline MORALLET a demandé la parole, puis Madame MOUGIN.

Maryline MORALLET : Merci, Monsieur le Président. Je ne vais pas faire de grands « blablas », savoir si les ministres sont compétents ou pas, il y a les urnes pour cela, les gens se positionneront. Je suis plus terre-à-terre, on est dans une assemblée départementale et je vais vous dire le ressenti de la maire que je suis. C'est la façon cavalière de la DASEN qui est surtout à montrer et à critiquer aujourd'hui, elle nous avait réunis, elle avait prévu une réunion à 18 heures et le même jour à 17 h 15, elle envoyait dans chaque mairie la liste des fermetures de classe, rien que ça... C'est vraiment cette façon cavalière pour les habitants du département et des différentes communes qui sont touchés, parce que moi, je suis en fermeture d'une classe.

Je pense que pour nous, les maires et les représentants de la population de nos écoles élémentaires primaires, le moindre respect serait de nous contacter, de nous avertir, de discuter, on n'est pas fermé à tout, mais on est à l'écoute, à un moment donné il faudrait que l'on nous écoute aussi, qu'on explique ce qu'il en est. Effectivement on perd des habitants, mais il y en a certains qui en gagnent et quand on a des communes qui se développent, des lotissements qui se font, des appartements qui sont en train d'être rénovés, je pense que l'on doit être écoutés, nous, maires, et qu'on explique ce qu'il en est par rapport à nos populations. Nous, on sait les enfants qui sont nés dans nos communes, on sait quels enfants vont être scolarisés, donc venir fermer des classes comme ça, sans nous prévenir, sans discuter, c'est ça le gros souci. Après, savoir s'il y a des ministres qui sont plus ou moins compétents, qui ne font que passer, c'est un autre

problème. Mais je crois que c'est surtout le respect des élus du bas, ceux qui sont directement au contact avec les populations, ceux qui sont sur le terrain, j'aimerais qu'ils soient un peu mieux écoutés et considérés, c'est surtout ça.

Florian BOUQUET : Madame MOUGIN a aussi demandé la parole.

Isabelle MOUGIN : Moi, j'aurais une suggestion pour compléter cette motion. Le sujet des collèges a été abordé quand même assez rapidement en laissant entendre que l'implication des décisions d'aujourd'hui ne se ressentirait que dans deux ans dans les collèges, ce n'est pas le cas. Je pense que l'ensemble des conseillers ici qui siègent dans les conseils d'administration des établissements, savent bien que la dotation qui vient d'être notifiée aux collèges n'est pas à la hauteur des enjeux de la rentrée prochaine. Samia JABER évoquait la mise en place des groupes de niveau, on va reparler d'expérimentation, les expérimentations pédagogiques scientifiques précisent depuis 50 ans que les groupes de niveau ne sont pas une solution à la résolution des difficultés et pourtant, le ministre nous propose ça comme étant une solution miracle. On ne va pas reparler du ministre, ce n'est pas la question, c'est que comme chaque rentrée, les moyens ne sont pas en adéquation non plus dans les collèges, c'est-à-dire pour faire face au défi que représente actuellement le niveau des élèves, je pense que Monsieur VALLVERDU va être parfaitement d'accord avec ce que je dis, il faut aussi mettre les moyens dans les collèges dès cette rentrée. Or, je ne crois pas que les moyens soient à la hauteur non plus dans les collèges pour cette rentrée, il y a un recul des dotations toujours justifié pour des raisons démographiques. Alors évidemment, la situation n'est pas la même dans l'ensemble des collèges, certains collèges sont mieux dotés, d'autres moins bien, mais je pense qu'il faudrait ajouter l'attention à porter également au maintien et au renforcement des moyens dans les collèges. Et puis peut-être en profiter aussi pour le problème que j'évoquais tout à l'heure, c'est-à-dire qu'il n'y a jamais aucune programmation, aucune visibilité de deux ou trois ans au moins sur la carte scolaire.

Florian BOUQUET : Excusez-moi, je vous interromps. C'est vrai que ça fait partie d'un des points que je lui ai soumis, le fait d'avoir cette vision à trois ans parce que les effectifs, on les connaît, ils évoluent à la marge en vérité. Donc en fait, c'est d'avoir ce travail d'anticipation pour éventuellement préparer des maires aussi et anticiper leur propre décision, mais dans le respect aussi de la libre administration des collectivités.

Isabelle MOUGIN : Le problème, c'est que ça va être difficile pour elle aussi puisqu'elle est logée à la même enseigne, les moyens lui sont notifiés annuellement, c'est un problème au niveau étatique, on devrait avoir une meilleure visibilité sur plusieurs années, les enfants ne surgissent pas du néant quand même, on connaît les évolutions démographiques, on fait maintenant des suivis très sérieux de recensement, on sait où sont les enfants et où est-ce qu'il faudra les scolariser. C'est quand même hallucinant que chaque année, tout soit remis sur la table, que l'on reparte de zéro sur les moyens.

Didier VALLVERDU : Assez rapidement parce que je pense que c'est un sujet qui, s'il nous incombait en intégralité, mériterait probablement qu'on lui consacre une séance complète, ce n'est pas le cas. Vous avez évoqué, Monsieur FAUDOT, une évolution démographique, elle est évidente, le seul élément qui me perturbe un peu dans votre intervention, c'est que vous faites des comparaisons sur des périodes qui sont différentes. Vous évoquez une baisse d'un certain pourcentage de la population, en 8 ou 10 ans nous avons perdu 9 000 habitants dans le département, si je reprends bien vos propos. Si l'on fait un ratio rapide, on est quand même relativement loin des 2 % de postes qui sont supprimés dans le département, c'est-à-dire que si on le rapporte à l'année, on se rend compte que l'on est à peu près sur un rythme qui est 2 fois supérieur à celui de la baisse de la population en pourcentage. Je pense que sans être de manière permanente épris de mathématiques, le fait de se rappeler comment fonctionnent les ratios n'est pas complètement idiot. On se dit qu'effectivement, on ne peut pas ignorer la baisse démographique, mais qu'en revanche, elle ne justifie pas à elle seule cette baisse du nombre de postes et c'est là-dessus, je pense, qu'il est important de se battre. Parce que dans le même temps, lorsque vous regardez de très près les résultats aux différentes évaluations internationales, PISA pour ne citer que celle-ci qui est la plus célèbre, on se rend quand même mécaniquement compte que nous plongeons dans les profondeurs du classement au fur et à mesure que le nombre d'enfants par classe augmente. De là à nous dire qu'il n'y aurait pas de lien, c'est quand même relativement compliqué.

J'ai entendu avec intérêt le propos de Madame JABER sur cette gauche qui défend l'école. J'ai quand même le souvenir que depuis la période de François HOLLANDE, jamais l'Éducation nationale n'a été aussi mal traitée parce que nous avons eu un discours dogmatique, idéologique, absolument exceptionnel, mais absolument pas suivi d'effets. Je vous rappelle que ce Président socialiste et son gouvernement avaient promis 60 000 créations de postes dans l'Éducation nationale, à un moment donné il y a les déclarations et il y a les actes. On se plaint de ne pas être attractif dans l'Éducation nationale, mais quand vous avez un Président de la République qui défiscalise les heures supplémentaires, qui invite les enseignants à travailler davantage, à être plus présents dans l'établissement, la première mesure mise en place par les socialistes, c'est la même suppression de cette défiscalisation des heures supplémentaires. Je suis assez d'accord, je veux bien entendre que plein de choses n'aient pas été parfaites sous les différents gouvernements de droite, mais ceux qui ont clairement sapé le travail des enseignants avec zéro revalorisation, avec pas de création de postes dans l'Éducation nationale, c'est le gouvernement, c'est l'État qui s'était engagé à le faire sous François HOLLANDE. Donc je veux bien entendre la gauche se gargariser de cette Éducation nationale qu'elle chérit, mais finalement qu'elle ne soutient absolument pas, seulement dans les paroles et ça, je peux vous l'assurer. Effectivement je rejoins complètement Monsieur FAUDOT et ce qui a pu être dit, il y a effectivement des enseignants présents dans cette assemblée qui ont vécu ces changements de l'intérieur et qui se disent qu'à un moment donné, il y a effectivement les propos de soutien, il y a les très beaux engagements, mais qui ne sont jamais suivis de quoi que ce soit.

Et je reviendrais ensuite sur vos propos d'ancienne cheffe d'établissement, vous avez évoqué le fait que les groupes n'étaient pas quelque chose de productif. Il y a plusieurs études sur ce sujet, il y en a une qui dit effectivement que lorsqu'on fait des groupes de niveau à effectifs équivalents, effectivement ils ne remplissent pas cette fonction. Mais il y a d'autres études qui montrent que lorsque vous avez 80 gamins que vous devez répartir dans différents groupes, si vous faites des groupes pas toute l'année parce qu'on sait très bien comment fonctionne l'émulation, le fait qu'il y ait cette mixité au sein du groupe permet à chacun d'avancer, je n'ai pas l'ombre d'un doute sur cette question. En revanche, lorsque vous constituez des groupes de besoins qui ne sont pas homogènes parce qu'il ne faut quand même pas oublier que la loi permet aussi, c'est la liberté pédagogique au sein des établissements, de former des groupes qui ne soient pas de même taille, lorsque vous mettez 8 ou 10 gamins en difficulté dans un groupe où vous avez 30 enfants qui sont très bons et qui ne nécessitent pas le même suivi, on est effectivement en capacité d'assurer un suivi personnalisé qui profite aux enfants les plus en difficulté. Et je pense que c'est aussi une des raisons de l'engagement de nos enseignants et de l'Éducation nationale au service de l'ensemble des enfants. Et je pense qu'il ne faut pas se priver de cet outil-là, on ne peut pas le balayer d'un revers de main en se disant que les groupes ne parviennent pas à remplir cet office. Si effectivement, on ne fait pas montre d'un minimum d'imagination dans la manière dont on constitue les groupes, je vous rejoins, ça ne sert à rien. Mais il ne faut pas avoir peur de se dire que des gamins qui n'ont pas besoin du même suivi, on est en capacité d'en mettre davantage dans un groupe parce qu'ils s'en sortent tout seuls, on a pas mal de gamins qui ont effectivement ce profil-là et qui nous laisse la possibilité ensuite d'aider ceux qui en ont le plus besoin.

Donc le moins que l'on puisse dire, c'est que je ne suis pas un fan de ce que l'on nous propose aujourd'hui, mais je pense qu'il ne faut pas tout jeter.

Marie-Hélène IVOL : On a parlé de l'école rurale, je voudrais parler un peu de Belfort qui jusqu'à l'année dernière, a supporté deux tiers des fermetures de classe. Donc cette année encore, on est sur des fermetures potentielles jusqu'à 13 classes, moi ce qui m'interpelle, c'est que l'ensemble de ces classes sont quasiment implantées sur les écoles qui sont en quartier prioritaire, en QPV, y compris la Pépinière qui vient d'entrer cette année en géographie prioritaire, ce qui pose question sur les décisions et sur la manière de faire. Mais ce qui me dérange le plus, et cela impacte énormément Belfort, c'est le changement de certains critères. Jusqu'à l'année dernière, sur les écoles dans les QPV, les REP, les REP+, donc là où il y a les familles les plus en difficulté, la cible moyenne était de 19 maximum par classe. Cette année, c'est passé à 20, donc effectivement ça simplifie aussi les propositions de fermeture de classes. Et ce qui m'a interrogée le plus, c'est que je l'ai appris tout à fait par hasard et je me tourne vers notre député parce qu'il me semblait que le dédoublement des classes avait été validé par décret.

Maintenant au sein de l'Éducation nationale, on ne parle plus de dédoublement de classes, mais d'allègement de groupes. Ce qui veut dire que ces classes qui normalement étaient jusqu'à 12 maximum, peuvent maintenant arriver à 13, 14, 15 élèves puisqu'on est en allègement des classes. Alors évidemment à ce tarif-là, on peut arriver à des propositions de 13 fermetures de classe parce que les règles ont changé d'une année sur l'autre sans qu'on en ait discuté ou qu'on ne l'ait appris, donc ça, ça me gêne beaucoup. Et effectivement je rejoins Maryline, il y a une manière de faire qui est tout à fait inconcevable et qui, cette année, va encore impacter fortement les écoles de Belfort, en particulier celles dont on sait que l'équilibre est très fragile dans ces classes, dans la manière de prendre ces enfants qui, pour certains, peuvent avoir des difficultés, des difficultés aussi familiales. Donc c'est cet équilibre, cette alchimie que les enseignants arrivent à créer avec aussi les agents du périscolaire, les agents de la Ville, etc., en collaboration. Et ça me gêne beaucoup parce qu'on met en grande difficulté nos écoles qui sont en quartier prioritaire.

Florian BOUQUET : Je mets aux voix la motion, même si c'est sans surprise. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. Bien évidemment, on l'adressera à Monsieur le Préfet et à la Directrice d'académie, et puis à tous les maires du Territoire de Belfort qui actuellement nous adressent également leur propre motion et qui nous appellent à l'aide. Merci à tous.

Présent(e)s :

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Marie-Hélène IVOL - 1ère Vice-présidente, M. Didier VALLVERDU - 2ème Vice-président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, Mme Marie-France CEFIS - Conseillère départementale, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, M. Ian BOUCARD - Conseiller départemental, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, M. Bastien FAUDOT - Conseiller départemental, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental, Mme Isabelle MOUGIN - Conseillère départementale

Pouvoirs :

Mme Françoise MEYNIEL a donné pouvoir à Mme Maryline MORALLET; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Christian RAYOT a donné pouvoir à Mme Isabelle MOUGIN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

Question orale

Florian BOUQUET : On a déjà bien épuisé l'ordre du jour de notre plénière, on va aborder à présent la Commission permanente. Oui, Madame MOUGIN.

Isabelle MOUGIN : Merci, Monsieur le Président. Avant que nous clôturions le Conseil département, j'aurais voulu poser une question qui concerne le projet de barreaux routiers pour l'Aéroparc. Christian RAYOT et moi-même, nous avons été à de nombreuses reprises sollicités par les habitants du secteur de Fontaine qui s'interrogent, qui s'inquiètent. D'autant plus depuis l'article paru le 31 janvier dernier dans l'Est Républicain où vous évoquez le devenir de ces deux barreaux routiers avec un certain nombre de difficultés que vous évoquez, qui concernent notamment l'aspect environnemental. Et qui concernent également la raison d'être de ces barreaux routiers puisque vous laissez entendre, si j'ai bien compris et si votre propos était bien transcrit dans l'article, que puisque le projet Amazon est abandonné, ce dont nous nous réjouissons, les activités dédiées à cette zone-là étant plutôt réorientées vers des activités industrielles qui supposent moins d'allées et venues notamment de petits véhicules de livraison. Cela laisserait entendre que peut-être, si on a bien compris vos propos, ces deux barreaux s'avèreraient moins

pertinents qu'il y a deux ans, au moment où nous avons voté ce projet en Conseil départemental. Ma question est la suivante : y a-t-il des études d'impact qui ont été réalisées sur la situation actuelle de la circulation aux abords de l'Aéroparc dans les différents villages environnants (Frais, Fontaine, Larivière de l'autre côté, Vauthiermont, Angeot, etc.) ? On sait qu'il y a eu un certain nombre de soucis émanant des habitants de ces villages. Quelle est la situation actuelle ? Est-ce qu'on a des données précises ? Est-ce qu'il y a également des études d'impact qui ont été faites sur les projets avec l'évolution de l'Aéroparc par rapport à l'abandon du projet Amazon et les nouvelles activités qui s'implantent avec les orientations prises par ces entreprises pour l'aspect circulation ? Est-ce que des études sont programmées ? Si elles ont été faites, pouvons-nous en avoir communication ? Et pour nous faire le relais des inquiétudes et des questionnements des habitants des environs, nous souhaiterions la tenue, Christian RAYOT et moi, d'une réunion publique que vous tiendriez à l'attention des habitants, à laquelle nous serions bien évidemment associés, pour savoir ce que va devenir ce projet.

Florian BOUQUET : Effectivement, j'avais été consulté sur ce sujet il y a quelques semaines et j'avais répondu, l'article était très bien fait. Pour vous dire qu'effectivement, on avait publié un cahier des charges pour mener une étude. Sur ce cahier des charges, on a eu une seule réponse et le coût de l'étude était très supérieur à ce qui avait été imaginé par les services du Conseil départemental. Et dans le même laps de temps, il est apparu qu'il y a eu le rendu du tribunal qui a fait qu'Amazon ne venait pas s'installer sur place. Vous l'avez rappelé, sur le site Vailog puisque c'est celui-là dont il est question, ce n'est plus 76 000 mètres carrés, mais 72 000 mètres carrés, ce n'est plus Amazon, ce sera Atlantic qui va exercer son activité logistique sur place. Et vous l'avez compris, les salariés qui viendront sur site ne seront pas amenés à faire des rotations à répétition avec leur camionnette, ce sera des salariés qui viendront pour travailler. La Direction du groupe Atlantic a d'ores et déjà dit qu'elle payait la moitié du péage autoroutier pour l'ensemble de ses salariés. Il y a un certain nombre de données qui viennent modifier le futur cahier des charges d'une étude à commander, donc on va publier au cours du deuxième trimestre, je présume, un nouveau cahier des charges qui tient compte de ces évolutions sur la commercialisation et sur les entreprises qui s'implantent à Fontaine.

Évidemment, notre service des routes mène aussi des comptages, on fait des opérations de comptage. Le secteur le plus touché est celui de Fontaine, sans grande surprise, c'est un bout de RD 60 qui traverse la commune de Fontaine et c'est le point le plus chargé en trafic. Donc ça, ce sont des données qui sont propres au Conseil départemental, je peux les communiquer aux élus, il n'y a pas de souci là-dessus, ce n'est pas un secret. On fait d'autres sondages, on en fait régulièrement à différents endroits pour mesurer. Mais sachez qu'au deuxième trimestre 2024, un nouveau cahier des charges sera publié pour une nouvelle étude qui tient compte aussi de ces évolutions sur site.

Après, je n'ai pas de dogme en la matière, mais c'est vrai que les récentes lois environnementales, que ce soit le zéro imperméabilisation des sols, ou bien encore le secrétaire d'État aux transports qui annonce qu'il n'y aura plus de nouvelle route, ça va complexifier la décision d'un préfet pour délivrer une déclaration d'utilité publique. Je ne suis pas préfet du Territoire de Belfort, mais à la lecture de la réglementation, c'est vrai que les choses se complexifient. Donc là encore, ce sera aussi une tournure que devra aborder l'étude qui sera commandée parce que n'oubliez pas qu'il y a le lit de la Saint-Nicolas à traverser, c'est une zone humide, il y a également de la forêt à abattre, c'est de la nuisance, c'est de la lumière. Après, si les décisions politiques sont assumées, il n'y a pas de problème, mais pour l'instant, il nous faut une étude parce que s'agissant d'un investissement qui avait été évalué à 20 millions d'euros par les services du Conseil départemental, vous avez compris que la décision ne peut pas se prendre à la légère. Donc oui, une étude a été commandée, mais on ne l'a pas notifiée au motif qu'elle était au-delà des prix que l'on imaginait. Et le cahier des charges ayant évolué, on va le republier pour de nouveau prospecter un bureau d'étude qui sera capable de nous livrer et de nous faire la lumière là-dessus. Des comptages ont été faits par le Département et la nouvelle étude devra aussi appréhender les récentes évolutions législatives réglementaires en matière environnementale, que ce soit sur l'interdiction de faire de nouvelles routes ou sur la problématique de l'artificialisation des sols. À partir de là, une fois que les points rouges sont levés, on passe au vert, pas de souci.

Bastien FAUDOT : Monsieur le Président, je me permets d'ajouter maintenant, on commence à voir un peu l'historique de ce dossier. Au moment où vous avez fait l'annonce d'abord de 6 millions d'euros pour le premier barreau routier sud Frais, puis la deuxième annonce de 20 millions d'euros pour les 2 barreaux, j'étais convaincu que c'était d'abord de la communication de votre part pour éteindre toute velléité de remue-ménage avec les habitants du secteur et pour les rassurer à bon compte. Preuve en est partiellement faite quelques années plus tard puisqu'entre les lignes dans l'article de presse, vous laissez entendre que le projet est tout sauf fait, que l'on va regarder les études, etc. Je comprends, on ajuste, et on ajuste aussi un changement de réalité qui était une boîte qui s'appelle Amazon, alors 76 000 à 72 000 mètres carrés, ce n'est pas ça qui fait que la route est pertinente ou pas. Mais pour moi, c'était d'abord une annonce politique, c'était à la veille des élections départementales, vous avez annoncé les 20 millions d'euros pour calmer tout le monde, pour qu'il n'y ait surtout pas de remue-ménage à la veille des élections départementales. Quelques années plus tard, j'en suis convaincu, on finira sans doute par renoncer et par ne pas faire ces barreaux routiers.

À certains égards, je m'en réjouis parce qu'une partie de leur utilité a disparu avec le renoncement d'Amazon à planter l'entreprise suite au recours que nous avons remporté. Et à l'implantation en lieu et place d'une industrie à 100 % à capitaux français qui ne va pas faire que de la logistique, qui va agrandir sa ligne de production, en faire une nouvelle et faire de la logistique qu'ils vont centraliser. Il va y avoir moins de trafics chez Atlantic avec l'implantation de leur nouvelle usine qu'il n'y en avait puisque le stockage était à Saint-Louis autrefois et que demain il sera à Fontaine dans le nouveau projet.

Et sur l'histoire de ces barreaux, c'est toujours très compliqué face à la communication que vous aviez décidé de faire à l'époque. Moi, j'ai toujours pensé que cette histoire-là était une bêtise, je vais vous dire pourquoi. Bien sûr, on comprenait les habitants à qui l'on dit qu'ils seront moins embêtés avec des routes de contournement, etc., pour les habitants de Frais, c'est vrai, les 250 ou 300 habitants de Frais auraient eu moins de circulation dans le village avec un barreau routier autour. Par contre, ça avait un effet désastreux pour toutes les autres communes qui sont sur le parcours de la RD je ne sais plus combien, pourquoi ? À partir du moment où vous améliorez le réseau secondaire, vous renforcez son attractivité, or pour moi, la priorité des priorités depuis le départ, c'est de faire en sorte que les camions, mais aussi les salariés, utilisent l'autoroute. Et là, on sait que le nœud de l'affaire, c'était contre-intuitif pour moi, c'est-à-dire en fait renforcer le réseau secondaire, c'est dissuader les gens de prendre l'autoroute, alors que si l'on veut être sûr de réduire au maximum les nuisances sur le secteur, il faut faire en sorte que les gens prennent l'autoroute. Donc pour moi, il y avait une contradiction possible, mais ça supposait des études, qu'on en discute, qu'on approfondisse le sujet, ce n'est pas du tout une question idéologique de ma part.

Lorsque nous avons discuté, à leur demande, avec le Directeur d'Atlantic et celui de Vailog qui est l'aménageur, l'investisseur, ils nous ont demandé à quelles conditions on était prêt à renoncer à faire des recours. Parmi celles-là, il y avait la prise en charge pour les salariés et les garanties apportées par leurs fournisseurs puisque c'est filialisé chez eux et Atlantic maîtrise totalement la chaîne de fournitures en entrée comme en sortie, et la prise en charge au moins partielle des abonnements d'autoroute par l'entreprise pour les salariés. D'une façon générale, plus largement sur l'Aéroparc, je pense que c'est là-dessus que doivent porter les négociations avec les entreprises qui s'implantent parce que le réseau secondaire coûte cher, vous l'avez rappelé, cela a des impacts environnementaux. Quand nous l'évoquions à l'époque, mais je note qu'aujourd'hui ce sont des arguments que vous reprenez donc tant mieux, au-delà de la loi, il y avait des préoccupations, le fait d'abattre des arbres, etc., pour faire une route. Si ça a une utilité pour l'emploi, le dynamisme économique, etc., on peut en discuter, si ça n'en a pas... La demande de ma collègue sur le fait qu'il y ait une transparence pour les habitants du secteur là-bas, ça me permet vraiment nécessaire à ce stade. Le but du jeu n'est pas de polémiquer, mais que les gens aient le plus d'informations possible y compris pour les rassurer.

Florian BOUQUET : Je voudrais juste ajouter, c'est vrai que par rapport à la première étude qui avait été commandée et que le jury a déclaré infructueuse, il y a eu beaucoup d'évolutions sur le cahier des charges. Il y a eu également l'arrêté de la RD 83, il était intercommunal et signé aussi par moi-même, pour le tronçon de route hors agglomération. Il y a eu la signature de cet arrêté qui interdit le passage des camions en plein centre-ville de Lachapelle-Sous-Rougemont, Menoncourt et Roppe, donc c'est vrai qu'il y a eu un

effet bénéfique et ça a été soulevé aussi par la commune de Lachapelle-TF1, les effets bénéfiques de cet arrêté conjoint. Il y a également le fait qu'Optimo développe aussi une ligne de bus qui monte en charge, qui se développe avec des horaires adaptés à ceux des industries. Et il y a également le fonds des communes qui a œuvré pour les communes et je note que sur les communes riveraines, trois n'ont pas encore activé le fonds. Ce sont des données qui doivent être intégrées dans la future étude, elle sera publiée deuxième trimestre 2024 et elle devra aussi appréhender les nouvelles règlementations environnementales. Sur l'issue, moi, je n'ai pas de dogme, et je ne suis pas candidat sur Fontaine, si c'est votre question, Monsieur FAUDOT, parce que vous avez affirmé que c'était à l'aune des élections départementales que j'avais annoncé cela. Déjà, je ne suis pas candidat sur ce secteur-là, et ensuite je n'ai pas d'avis arrêté. Simplement, j'ai quand même rappelé que l'essentiel, c'est de créer les aménagements nécessaires au développement économique. Le développement économique passe aussi par des infrastructures routières et je note que si elles avaient été faites en 92 ou 93, non seulement elles seraient déjà en place, mais elles auraient en plus bénéficié de la déclaration d'utilité publique de l'époque, cela aurait été bien plus simple et cela aurait coûté bien moins cher.

Je vous remercie, j'espère avoir répondu à vos questions. Donc vous le savez, je me rends disponible partout, je me sens bien partout, en tout point du département, Madame MOUGIN !

Isabelle MOUGIN : Justement, je me permets de réitérer ma demande de réunion, je pense que c'est important parce que, comme vous le disiez tout à l'heure, le secteur le plus touché est effectivement Fontaine et un certain nombre d'habitants s'interrogent notamment par l'augmentation du trafic des petites camionnettes parce que l'arrivée d'Amazon, même si c'est l'entrepôt le plus petit du dernier kilomètre, a quand même un impact non négligeable sur les riverains. Je pense que ce serait quand même l'occasion de clarifier les choses et puis d'expliquer de vive voix aux habitants concernés quelle est la politique du Département. J'aimerais bien que l'on puisse le faire.

Florian BOUQUET : Je n'ai pas de souci là-dessus, Madame MOUGIN, je me rends disponible au jour et à l'heure que vous désirez. Merci à vous.

La séance est levée à 12 h 01.

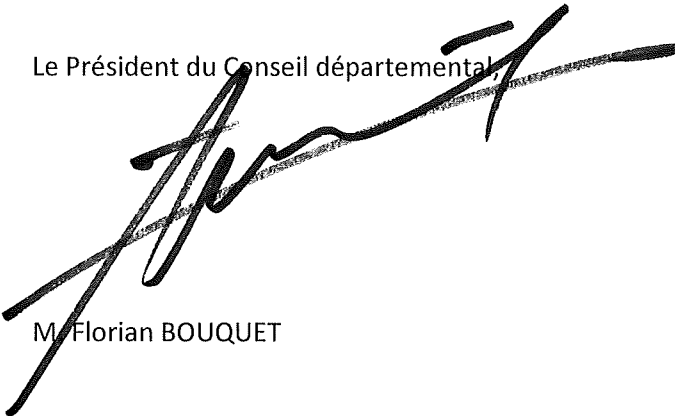
Bordereau des pièces annexes

Annexe 1 : brochure des rapports + annexes

Annexe 2 : brochure des extraits des délibérations + annexes

Le Président du Conseil départemental,

Le secrétaire de séance,



M. Florian BOUQUET



Mme Isabelle MOUGIN